

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

2.1. Diagnostic et état initial de l'environnement

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2017





SOMMAIRE

INTRO	DUCTION	7
1.	Vert-le-Grand dans son contexte géographique et administratif	
2.	Les documents supra-communaux en vigueur	11
DIAGN	IOSTIC TERRITORIAL	13
A -	L'évolution urbaine	15
1.	L'histoire de Vert-le-Grand	16
2.	L'évolution de l'urbanisation	17
3.	Le patrimoine bâti	20
4.	L'occupation du sol et la consommation d'espaces naturels et agricoles	21
B -	L'analyse urbaine	23
C -	Le fonctionnement urbain	33
1.	Les déplacements	34
2.	Les équipements	42
D -	Le diagnostic foncier	47
1.	Les secteurs constituant un enjeu foncier	49
2.	Le potentiel de mobilisation du foncier mutable	50
3.	Analyse du foncier communal	52
4.	Analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis au titre de l'article L.123-1-2 du Code de l'urbanisme	54
DIAGN	IOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	59
A -	Les habitants	61
1.	L'évolution de la population	62
2.	La structure par âge de la population	65
3.	La composition des ménages	66



4.	Les caractéristiques socio-économiques de la population	69
B -	Les logements	75
1.	L'évolution du parc de logements	76
2.	Le rythme de construction	77
3.	La taille des résidences principales	78
4.	La typologie des résidences principales	79
5.	Les statuts d'occupation des résidences principales	80
6.	Les logements sociaux	81
7.	L'accueil des gens du voyage sur le territoire communal	82
8.	Le Schéma de Cohérence Territoriale	83
9.	Les enjeux pour l'avenir	84
C -	Les activités économiques	85
1.	Les emplois	86
2.	Les sites d'activités économiques	87
3.	Les secteurs de l'économie locale	88
4.	Les établissements économiques	89
5.	L'activité commerciale et artisanale	91
6.	L'activité agricole	93
ETAT I	INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	97
A -	Les caractéristiques physiques du territoire	99
1.	La topographie	100
2.	La géologie	101
3.	L'hydrographie	105
4.	Le climat	108
В -	Le paysage	109
1.	Le grand paysage	
2	Les composantes navsagères	111



C -	Les espaces verts – la trame verte et bleue	115
1.	Les espaces naturels	116
2.	Les espaces naturels	119
3.	Les protections et recensements des espaces naturels	122
4.	La faune et la flore	124
D -	Les risques et nuisances	125
1.	Les nuisances sonores	126
2.	La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques	127
3.	Les risques naturels	128
4.	Les risques technologiques et industriels	130
E -	Les réseaux techniques urbains	131
1.	Le réseau d'eau potable	132
2.	Le réseau d'assainissement	135
3.		
F -	Les énergies renouvelables	139
1.	Les documents cadre	140
2.	Les potentiels du territoire de Vert-le-Grand	142





INTRODUCTION

Les photographies illustrant le diagnostic ont pour la plupart été prises par Espace Ville. Quand ce n'est pas le cas, le crédit photographique ou la source de la photographie est mentionné.





1. Vert-le-Grand dans son contexte géographique et administratif

a. Présentation générale

La commune de Vert-le-Grand est une commune du Nord de l'Essonne, située à environ 41 km au sud de Paris et à 13 km d'Evry. D'une superficie de 1613 hectares, elle accueille près de 2 400 habitants.

Elle est entourée des communes :

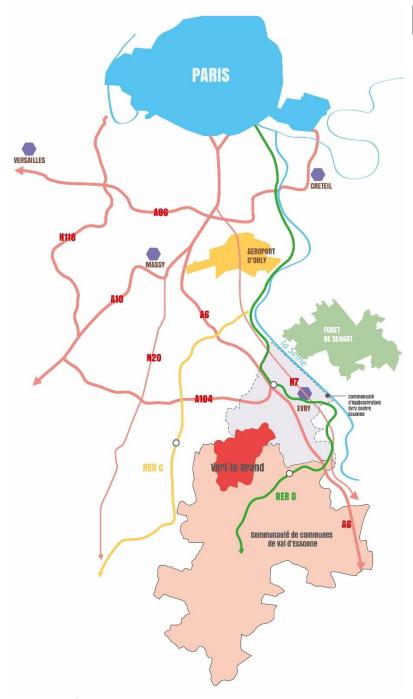
- De Bondoufle au Nord
- De Lisses au Nord Est
- D'Echarcon à l'Est
- De Vert-le-Petit au sud
- De Leudeville à l'Ouest
- De Le Plessis-Pâte au Nord-Ouest

La commune de Vert-le-Grand est bordée par d'importantes structures de transport à savoir :

- L'autoroute A6 à l'Est avec une entrée et sortie à Villabé
- La Francilienne au Nord avec une entrée et sortie à Bondoufle
- La ligne D du RER avec deux gares à proximité : Evry-Courcouronnes au Nord et Ballancourt à l'Est
- La ligne C du RER, avec une gare à proximité : Bretigny-sur-Orge au Nord-Ouest.
- La RD19 à l'Ouest et la RD 191 au Sud-Est.

La commune est située à proximité du bassin de vie de la ville nouvelle d'Evry, l'une des 5 villes Nouvelles de la région Ile-de-France.

Le PLU étant communal, le document qui suit est le diagnostic de la commune de Vert-le-Grand. Toutefois, de nombreuses interactions ont lieu avec les communes voisines et notamment celles de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.





b. Situation administrative

La commune fait partie de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) depuis la constitution de celle-ci le 11 décembre 2002. Le territoire de l'agglomération comprend 21 des 196 communes du département de l'Essonne. Les franges Nord de la Communauté se situent à une douzaine de kilomètres d'Evry, où se trouve la préfecture de département.

Elle regroupe une population de près de 58 000 habitants sur une surface totale d'environ 19 300 hectares.

L'objectif est d'élaborer et de réaliser des projets à l'échelle de la communauté et de renforcer la cohérence territoriale. Les compétences de la Communauté de Communes sont :

- Les compétences obligatoires à savoir :
 - o l'aménagement du territoire,
 - o le développement économique,
- Les compétences optionnelles suivantes :
 - Création, ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,
 - o Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- Les compétences facultatives définies par les élus de chaque commune :
 - o organisation des transports en commun,
 - o gestion des aires d'accueil et des gens du voyage.
 - En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Communes membres de la Communauté de Communes du Val





2. Les documents supra-communaux en vigueur

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France a été approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel. Cette publication fait suite à l'avis favorable, émis le 17 décembre 2013 par le Conseil d'État, sur le projet adopté par le Conseil Régional le 18 octobre 2013.

Document d'urbanisme d'échelle régionale, il a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la région Île-de-France. Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, pour coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit être compatible avec le SDRIF. Pour être compatible, le PLU doit «permettre la réalisation des objectifs et options que le SDRIF a retenu pour la période d'application» du PLU et «ne pas compromettre la réalisation des objectifs et les options retenus pour une phase ultérieure». Ce rapport de compatibilité «doit être regardé comme s'appliquant aux options fondamentales et aux objectifs essentiels de l'aménagement et du développement par lesquels s'exprime la cohérence globale des orientations du SDRIF»

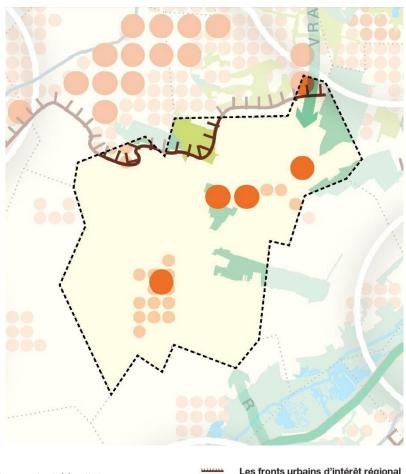
Le SDRIF fixe des orientations générales sur les espaces urbanisés, les espaces agricoles, les espaces boisés et les espaces naturels, les espaces verts et les espaces de loisirs :

Les espaces urbanisés à optimiser

A l'horizon 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 10% :

- de la densité humaine (division de la somme de la population et de l'emploi, accueillis ou susceptibles de l'être, par la superficie de l'espace urbanisé à laquelle s'ajoute, le cas échéant, la superficie des nouveaux espaces d'urbanisation).
- de la densité moyenne des espaces d'habitat.

Zoom de la carte de destination des sols du SDRIF 2013







continuité écologique (E), liaison verte (V)

Enjeux pour le PLU de Vert-le-Grand : le centre-ville, et le secteur de la Garenne de Braseux est identifié comme espace urbanisé à optimiser.

Les espaces à préserver ou à valoriser

1. Les espaces boisés et les espaces naturels

Les espaces naturels doivent être préservés. Ils n'ont pas vocation à être systématiquement boisés. Les lisières des espaces boisés doivent être protégées. En dehors des sites urbains constitués, à l'exclusion des bâtiments à destination agricole, toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares. Un ensemble de constructions éparses ne saurait être regardé comme un site urbain constitué.

Enjeux pour le PLU de Vert-le-Grand : plusieurs bois (bois du télégraphe, bois des Everts, bois des Folies, bois de la Tombe) sont identifiées comme espaces boisés et naturel à protéger.

2. Les espaces verts et espaces de loisirs

Il convient de pérenniser la vocation des espaces verts publics existants, de valoriser les espaces ouverts privés insérés dans la ville dense, d'optimiser l'ensemble des fonctions ou des services que rendent ces espaces.

Enjeux pour le PLU de Vert-Le-Grand : le secteur du parc de Tréville est repéré en espace vert et espace de loisirs.

3. Les espaces agricoles

L'orientation du SDRIF est la suivante : les unités d'espaces agricoles cohérentes sont à préserver

Enjeux pour le PLU de Vert-le-Grand : les espaces agricoles actuels (84% du territoire) sont identifiés comme espaces agricoles à préserver.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL





A - L'évolution urbaine



1. L'histoire de Vert-le-Grand

Source : ville de Vert-le-Grand

La découverte de gisements paléolithiques sur la butte de Montaubert semble attester l'ancienneté de la présence de l'homme sur ce domaine. Des vestiges gallo-romains révèlent l'occupation de ce territoire depuis l'antiquité. La découverte dans les années 70 d'un cimetière mérovingien en plein centre atteste la continuité de l'occupation du territoire depuis plus de 14 siècles. Le village est signalé dès le XIe siècle dans les archives du prieuré de Longpont : il est à cette époque partiellement en possession de Guy de Montlhéry et de sa femme Hodierne. A plusieurs reprises, le domaine est donné aux religieux du prieuré. Braseux et Montaubert deviennent des seigneuries qui sont, plus tard, rattachées au village. La diversité des seigneurs et des établissements ecclésiastiques qui possèdent tour à tour le domaine conduit à distinguer 2 entités : un grand Ver et un petit Ver. Pendant longtemps, Valgrand et Valpetit désignent respectivement la grande et la petite vallée.

De nombreuses maisons ou bâtiments de ferme existent quasiment sans retouche depuis 400 ans et certaines caves au cœur du village ont plus de 1000 ans d'âge. En 1642, la seigneurie est érigée en baronnies. Aux XVIIIe et XIXe siècle, Vert-Le-Grand devient un lieu de villégiature privilégié pour les riches parisiens (comme Victor HUGO), comme en témoignent plusieurs demeures bourgeoises et châteaux. A la fin du XIXe siècle, la commune est composée d'un bourg, du hameau de Berthault, du domaine de la Saussaie et des trois grandes fermes que sont Braseux, Montaubert et Les Noues. De par son histoire, le territoire de Vert-le-Grand dispose aujourd'hui d'un patrimoine ancien et riche.

Depuis les années 1970, ce village rural a connu une forte croissance avec la construction de nombreux lotissements. Néanmoins la commune conserve son caractère agricole : 84% des terres sont actuellement occupées par des terres cultivées.

Aujourd'hui, la commune poursuit son développement par des opérations de lotissements aux abords immédiats du cœur de ville.







2. L'évolution de l'urbanisation

Source : diagnostic patrimonial du Centre-Essonne, Ile-de-France

Le village de Vert-le-Grand au XIXe

Vert-le-Grand comptait 702 habitants en 1821. La commune était traversée par le ru de Misery, aujourd'hui partiellement canalisé. Les constructions du centre-ville s'étendaient alors le long de plusieurs axes (actuelles rue de la Mairie, rue des Sablons, rue des Petits Douzains, rue de la Poste et rue de la Herse) formant ainsi un centre-bourg relativement étalé, peu dense et aux circulations caractérisées par des voies se terminant dans les cours des grandes fermes.

Le bâti étant assez hétéroclite dans la mesure où l'on trouvait des fermes, des maisons rurales, des maisons de village. Il existait trois grandes fermes à cour fermée dans le centre-bourg.

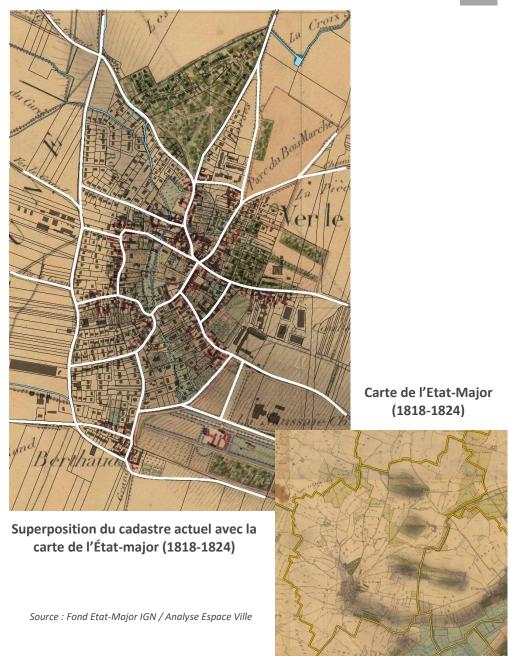
Il existait également trois grandes fermes isolées à cour fermée sur le territoire communal : la ferme des Noues au nord-ouest et les fermes de Braseux et de Montaubert au nord-est.

Le village de Vert-le-Grand au XXe

L'urbanisation de Vert-le-Grand est lente dans la première partie du XXe siècle. Elle se traduit surtout par la construction de fermes ou de maisons de villages rurales. Au début du XXe siècle, Vert-le-Grand comme de nombreuses communes en périphérie de Paris, devient un lieu de villégiature. On note l'apparition de quelques villas bourgeoises localisées dans le cœur de ville sur de grandes emprises.

Entre les années 1930 et 1960, l'urbanisation de Vert-le-Grand atteint son rythme le plus faible. Les constructions sont édifiées suite à des divisions parcellaires ou sur des terrains vacants en cœur de tissu urbain.

A partir des années 1960 et surtout 1970, la commune connait une forte croissance urbaine avec le développement d'opérations portant essentiellement sur la construction de maisons individuelles. Le village s'étend au Nord et au Sud-Ouest, avec la réalisation de lotissement comme « le Guichet », « le village », « les Rondins I», et « le clos de la Roseraie », etc.

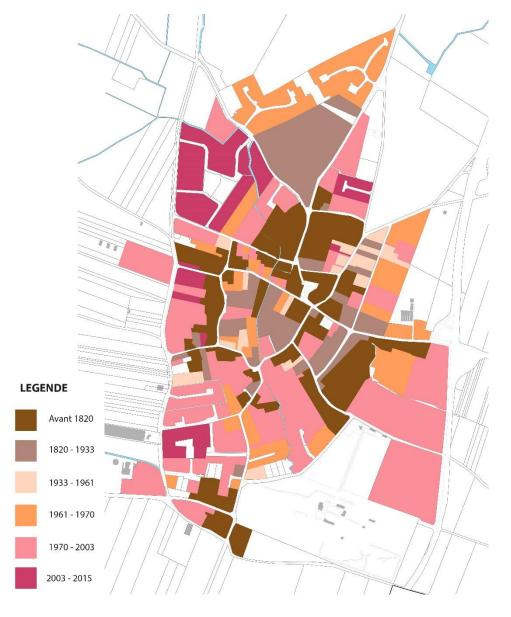


L'habitat individuel diffus se développe suite à des divisions parcellaires, notamment sur des fonds de parcelles. C'est le cas aux abords du Ru de Misery entre la rue de la Poste et de Montgrave où les maisons sont reliées aux voies par des allées privées. A cette époque que la commune se dote d'un groupe scolaire et d'un équipement sportif.

Depuis les années 2000, quatre nouvelles opérations d'ensemble ont été réalisées à Vert-le-Grand : le lotissement « Les Rondins II», le « Clos Saint Germain », le « Clos de la Roseraie », et le lotissement situé chemin des Petits Douzains.

La superposition de la carte de l'Etat-Major avec le cadastre actuel montre que la trame viaire et les îlots du bourg ancien dans le centre-ville ont peu évolué. Les seules voies crées depuis le début du XIXe siècle sont les voies internes des nouveaux lotissements de la deuxième moitié du XXe siècle.

Evolution urbaine de Vert-le-Grand







3. Le patrimoine bâti

La région lle-de-France a réalisé un diagnostic patrimonial du Centre-Essonne en 2009, dans lequel elle a recensé près de 111 édifices dont :

- 2 édifices exceptionnels : la ferme de Braseux et une villa (34, rue de la Poste)
- 10 édifices remarquables
- 98 édifices intéressants
- 1 édifice inaccessible : le château de la Saussaie

Le domaine de la Saussaie (château, bâtiment annexe et parc) est un monument inscrit. Le château actuel est implanté à l'emplacement de l'ancien château féodal des seigneurs de Vert-le-Grand. Rien ne subsiste de l'ancienne demeure, hormis les tours dressées de part et d'autre du corps principal du château, et les douves. La tour carrée accrochée à l'angle de l'actuelle demeure date du XVIIe siècle et comporte trois étages. Son toit à quatre pentes est pourvu, sur chaque face, d'une lucarne finement réalisée. Situé sur une propriété boisée de 7 hectares, il appartient aujourd'hui à la commune.

Les cent-onze édifices recensés se déclinent en plusieurs typologies :

- 22 fermes et un logis de ferme
- 22 maisons rurales
- 13 villas
- 13 maisons de bourg
- 9 maisons à boutique (bureau de la Poste...)
- 6 maisons de notable
- 6 cours communes
- 6 pavillons
- 2 châteaux : le château de la Saussaie et du Guichet
- L'Auberge du Pavillon
- L'église de Saint Germain
- Le Presbytère
- La Mairie
- L'Ecole
- Un monument aux morts,
- Un lavoir,
- Une grange,

- Une pompe à eau,
- Un puit,
- Une croix

















4. L'occupation du sol et la consommation d'espaces naturels et agricoles

Source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France

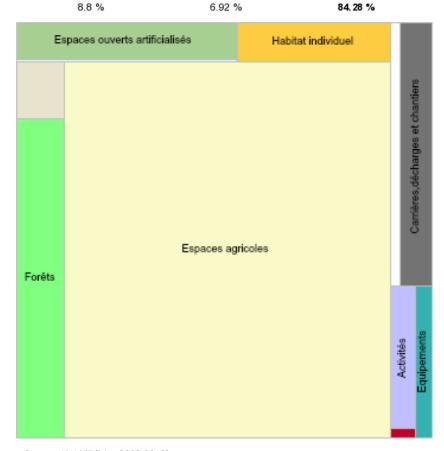
Le territoire de Vert-le-Grand compte 84 % d'espaces agricoles en 2012. La commune de Vert-le-Grand a consommé 41,45 ha d'espaces agricoles et seminaturels entre 2008 et 2012 dont 23,61 ha de milieux semi-naturels et 17,83 ha d'espaces agricoles. Cette consommation est liée en partie à l'activité d'intérêt général de l'Eco-site qui nécessite un espace relativement grand pour répondre aux besoins départementaux. La construction de nouveaux lotissements a donc une incidence très faible sur cette consommation. On note que les espaces ouverts artificialisés et plus précisément les espaces verts urbains ont diminué de 1,01 hectare pendant cette période.

Sur les espaces urbanisés, l'habitat individuel (57,86 ha) principal consommateur d'espaces résidentiels a progressé de 2,48 hectares entre 2008 et 2012 tandis que l'habitat collectif a conservé son emprise (2,01 ha). Les espaces d'activités ont progressé de 10,21 ha, ce qui correspond uniquement à l'augmentation des activités économiques et industrielles.

Enfin, les espaces de carrières et de décharges ont été le principal consommateur d'espaces avec +29,76 ha d'occupation. En effet, l'Eco-site de Vert-le-Grand s'est étendu entre 2008-2012. Cette progression est relativement faible par rapport à la taille de la commune (1613 ha) : la part des espaces construits artificialisés est de seulement 8,8%.

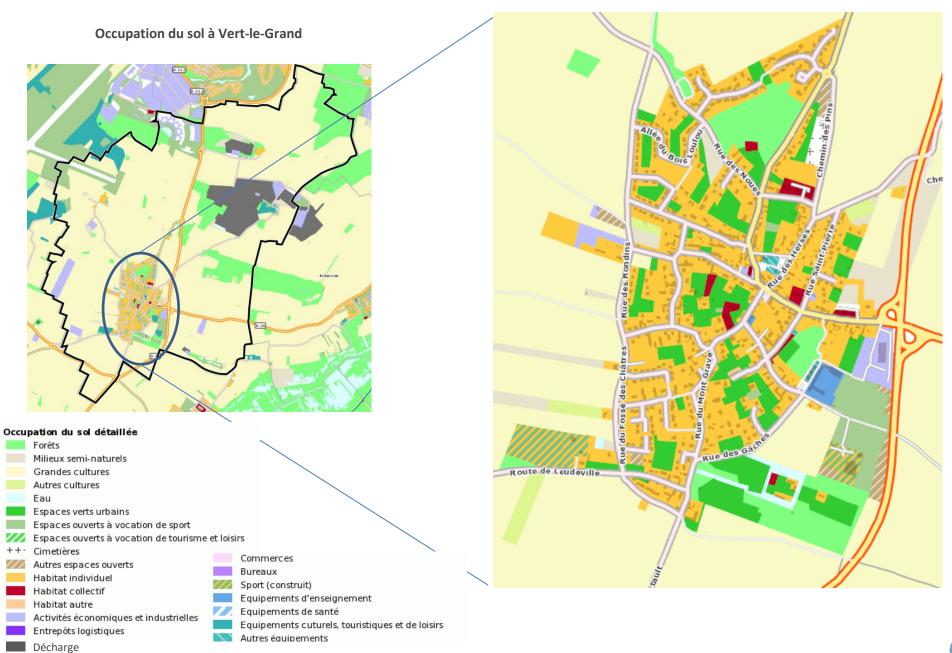
Occupation du sol à Vert-le-Grand





Source : IAU idF (Mos 2008-2012)







B - L'analyse urbaine



Les formes urbaines présentes sur le territoire communal

LEGENDE

Fermes

Maisons bourgeoises

Maisons de village

Habitat individuel constitué

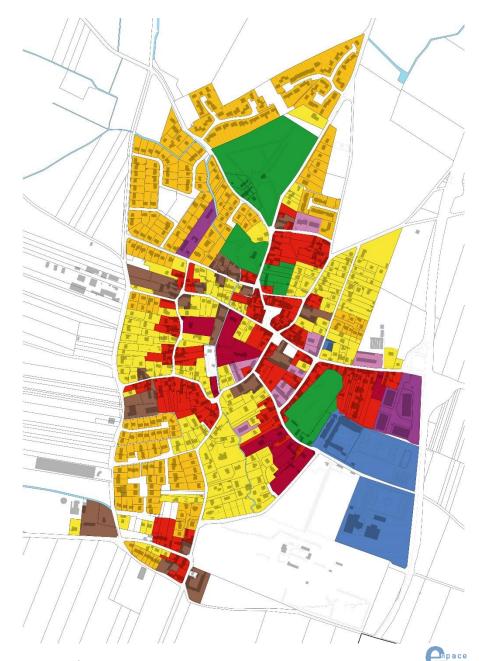
Habitat individuel libre

Habitat collectif

Grandes propriétés

Equipements

Activités



Fermes





Ce type de bâti se situe dans le tissu urbain le plus ancien de Vert-le-Grand. Forme ancienne d'urbanisation, elle porte une dimension patrimoniale importante et est un des principaux témoignages de l'histoire de Vert-le-Grand.

Les fermes étant édifiées autour d'une cour commune, le bâti est en partie implanté à l'alignement et sur les limites séparatives. Les fermes sont peu élevées (majoritairement du R+1+c). L'emprise au sol est inférieure à 40%. L'emprise non bâti qui correspond aux cours intérieures occupe une part plus importante que les espaces bâtis.

Les parcelles sont généralement de grande taille.



Superficie moyenne des parcelles :

> 1000 m²



Emprise au sol moyenne des constructions :

< 40%



Implantation des constructions par rapport aux limites du terrain :

Alignement Limites séparatives



<u>Hauteur moyenne des</u> <u>constructions :</u>

R+c - R+1+c

Diagnostic et état initial de l'environnement –PLU approuvé



Maisons bourgeoises

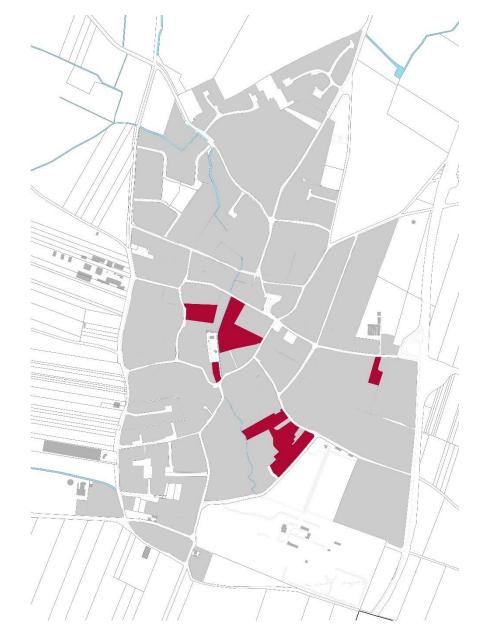




On retrouve ce type de bâti dans le centre et le sud de Vert-le-Grand (quartier Montgrave). Cette forme urbaine est apparue au début du XXe siècle lorsque Vert-le-Grand est devenue un lieu de villégiature.

Le bâti est implanté en retrait. Les maisons bourgeoises sont peu élevées (majoritairement du R+1+c). Les parcelles sont de très grande taille (entre 2000 et 5500m²), et se présentent sous des formes très diverses.

L'emprise au sol de ces maisons est inférieure à 10%.





Superficie moyenne des parcelles:

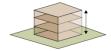
Emprise au sol moyenne des constructions :



Implantation constructions par rapport aux limites du terrain:

En retrait des voies et des limites séparatives

Entre 2000 et 5500m²



Hauteur moyenne des constructions:

R+1+c

< 10%



Maisons de village



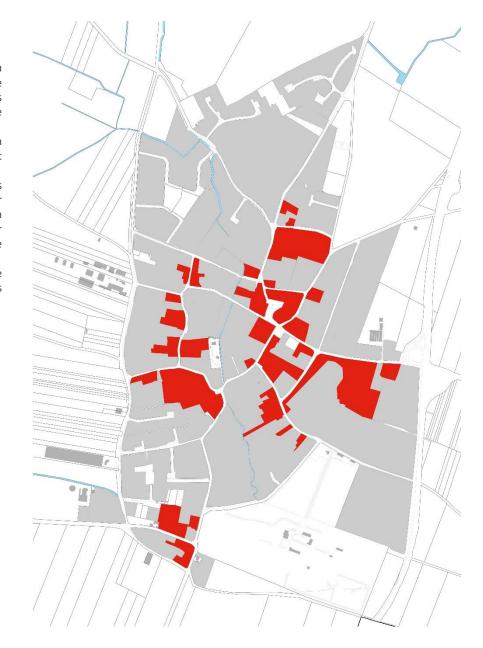


Ce type de bâti correspond au tissu urbain le plus ancien de la commune, le long des voies existantes. Forme la plus ancienne d'urbanisation, elle témoigne du passé de Vert-le-Grand.

Cette forme urbaine constitue un ensemble urbain linéaire assez dense et compact.

Le bâti est implanté à l'alignement des voies. De faible hauteur (majoritairement R+1+c), il forme un front urbain continu. Il développe par ailleurs une emprise au sol importante (de 70% à 100%).

Les parcelles sont généralement de petite taille et se présentent sous des formes très diverses.





Superficie moyenne des parcelles :

200 m²



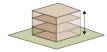
Emprise au sol moyenne des constructions :

> 70%



Implantation des constructions par rapport aux limites du terrain :

Alignement Limites séparatives



<u>Hauteur moyenne des</u> <u>constructions :</u>

R+1+c



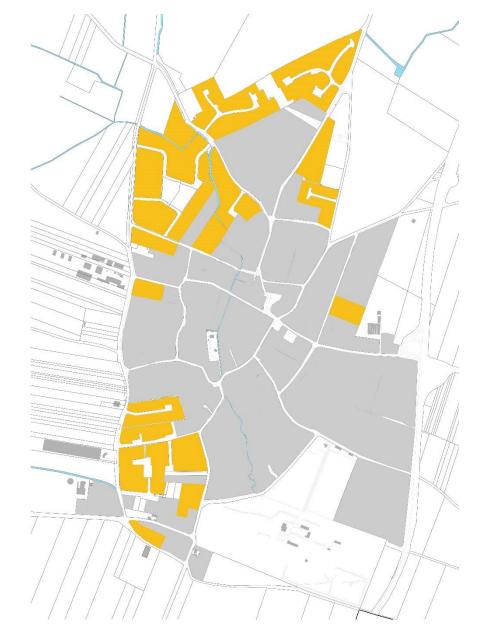
Habitat individuel constitué

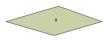




Cette forme urbaine s'est développée à partir de 1960 et est la plus répandue à Vert-le-Grand. On la retrouve de manière importante dans la partie Nordouest du territoire. Elle est également présente dans le sud (quartier Roseraie). Peu tournée vers le reste du village, ces quartiers ont adopté une organisation qui se fait autour de voies de desserte se terminant souvent en impasse. Les voies sont largement dimensionnées.

Le bâti est implanté en retrait par rapport aux voies et aux limites séparatives. La maison se développe sur un niveau avec des combles parfois aménagés. L'emprise au sol de la construction avoisine les 25%. Le parcellaire organisé à partir des voiries, présente une forme très géométrique. Les parcelles sont de taille moyenne (800 m²).





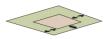
<u>Superficie moyenne des parcelles :</u>

800 m²



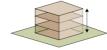
Emprise au sol moyenne des constructions :

25%



Implantation des constructions par rapport aux limites du terrain :

En retrait des voies et de limites séparatives



<u>Hauteur moyenne des</u> <u>constructions :</u>

R+1+c



Habitat individuel libre



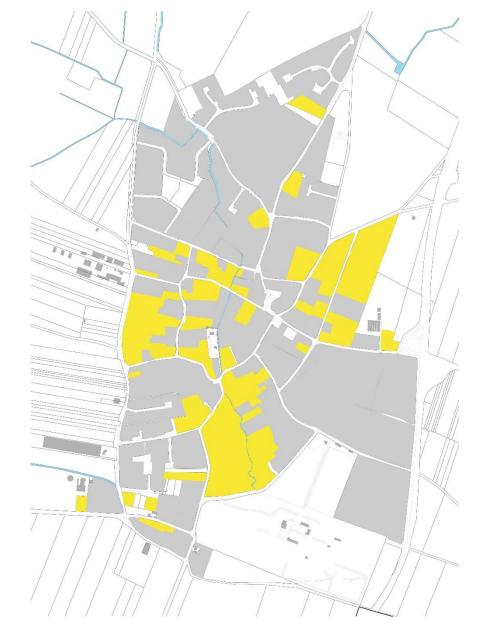


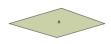
Cette forme d'urbanisation résulte de la division d'anciennes propriétés agricoles ou de grandes propriétés.

Cette forme urbaine se développe autour des voies dessertes et en cœur de parcelle.

Le bâti peu dense est implanté généralement en retrait des voies. Le bâti présente une qualité diverse et est implanté de manière discontinue. L'emprise au sol dépasse rarement les 30% de la surface de terrain. La hauteur du bâti varie entre R+c et R+1+c.

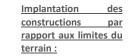
Le parcellaire est soit linéaire soit rectangulaire. La taille des parcelles varie mais la plupart avoisinent les 800 m²





Superficie moyenne des parcelles:

Emprise au sol moyenne des constructions :



Hauteur moyenne des constructions:

En retrait de voirie et de limites séparatives

R+1+c

800 m²

30%



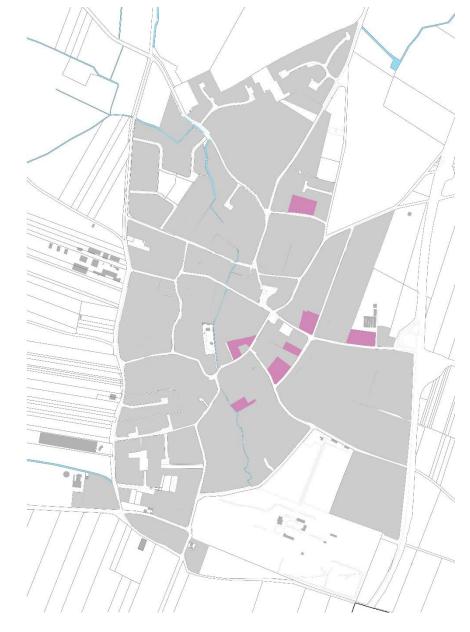
Habitat collectif





Les constructions sont implantés en en retraits des voies et des limites séparatives.

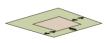
La hauteur des constructions est généralement comprise entre R+2 et R+3. La faible hauteur et l'architecture de certaines constructions garantissent une cohésion et une transition avec l'habitat individuel. Les parcelles sont situés à proximité des voies de desserte.





Superficie moyenne des parcelles:

Emprise au sol moyenne des constructions :



Implantation constructions rapport aux limites du terrain:

Hauteur moyenne des constructions:

En retrait de voirie et de limites séparatives

R+3

50%

2000 à 4000 m²



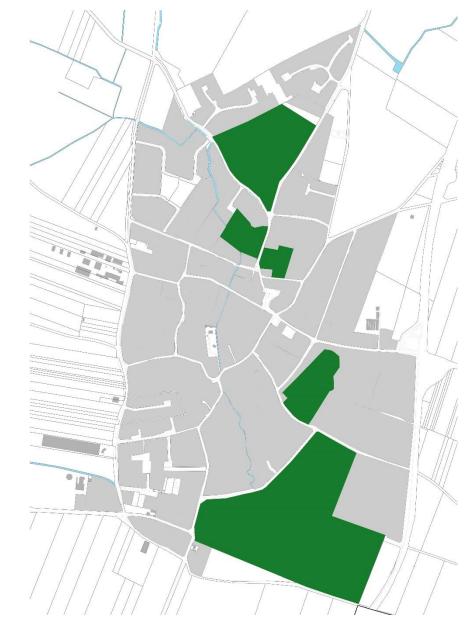
Grandes propriétés



Cette forme urbaine se caractérise par la maison de notable implantée au cœur de son parc paysager. Elle tient une place importante dans le paysage de Vert-le-Grand par une clôture souvent qualitative en pierre ou une grille implantée à l'alignement de la voie.

Le bâti est implanté en retrait des voies et des limites séparatives. La hauteur des constructions ne dépasse pas le R+2+c.

Eléments forts du patrimoine architectural communal (Château du Guichet...), elles constituent également des espaces paysagers remarquables support de la trame verte communale.





<u>Superficie moyenne des</u> parcelles :

> 4000 m²



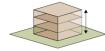
Emprise au sol moyenne des constructions :

< 5%



Implantation des constructions par rapport aux limites du terrain :

En retrait des voies et des limites séparatives



<u>Hauteur moyenne des</u> <u>constructions :</u>

R+2+c





C - Le fonctionnement urbain



1. Les déplacements

a - Les grands objectifs du PDU Île-de-France

Le diagnostic aborde les différents types et besoins de déplacements, transports et mobilité. Un certain nombre d'orientations et d'objectifs sont fixés à l'échelle de l'Ile-de-France et de l'agglomération à travers les plans de déplacements.

Un Plan Local de Déplacements (PLD) a été mis en place en 2006 et révisé en 2010. Il s'agit d'un outil de planification locale des déplacements qui décline et précise le contenu du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF).

Ce plan a identifié 7 enjeux urbains auxquels sont associés des objectifs en termes de déplacement :

- La qualité des centres de vie
- L'accompagnement des projets de la politique de la commune
- L'inscription des grands équipements dans le tissu urbain
- La valorisation des espaces naturels et de loisirs
- La dynamique urbaine des pôles d'échanges intermodaux
- Le développement des zones d'activités
- La continuité territoriale et la cohérence régionale (la desserte interne et les liaisons avec les territoires voisins).

Depuis le 19 juin 2014, un nouveau Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF), a été approuvé. Elaboré par le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), il vise à coordonner à l'échelle régionale les politiques des acteurs de la mobilité pour tous les modes de transport (transports collectifs, voiture particulière, deux-roues motorisés, marche et vélo) ainsi que les politiques de stationnement ou encore d'exploitation routière. Il concerne le transport de personnes, le transport de marchandises et les livraisons. Il aborde aussi la dimension de l'aménagement dans son lien avec la mobilité.

Le nouveau PDUIF fixe les objectifs et le cadre de la politique de déplacement des personnes et des biens pour l'ensemble des modes de transport d'ici 2020.

Afin de respecter les réglementations en matière de qualité de l'air et l'engagement national de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, le PDUIF vise, dans un contexte de croissance globale des déplacements estimée à 7%, trois objectifs :

- une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs;
- une croissance de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo);
- une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés.

Par ailleurs, neufs « défis à relever » sont ensuite déclinés :

- Défi 1 : Construire une commune plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs
- Défi 2 : Rendre les transports collectifs plus attractifs
- Défis 3 et 4 : Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo
- Défi 5 : Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés
- Défi 6 : Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement
- Défi 7 : Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train
- Défi 8 : Mobiliser tous les acteurs des politiques de déplacement.
- Défi 9 : Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

Enjeux pour Vert-le-Grand : la commune doit favoriser les déplacements doux (piétons et vélos) et résoudre les problèmes de circulations routières.



b - Les déplacements routiers

Située à un peu plus de 40 km au sud de Paris, la commune de Vert-le-Grand se trouve au sein d'un maillage de grands axes routiers. Elle dispose ainsi d'une bonne connexion au réseau routier régional et national avec à proximité l'autoroute A6, la RD 7 et la RD 20 pour les axes Nord-Sud et l'A104, pour l'axe Est-Ouest.

L'autoroute A6 est accessible depuis Vert-le-Grand via deux échangeurs :

- Un situé à Villabé accessible via la RD 26 et RD 260
- Un deuxième situé à Bondoufle via la RD 31

L'autoroute A 104 au Nord de la commune est accessible depuis Vert-le-Grand via la RD 31.

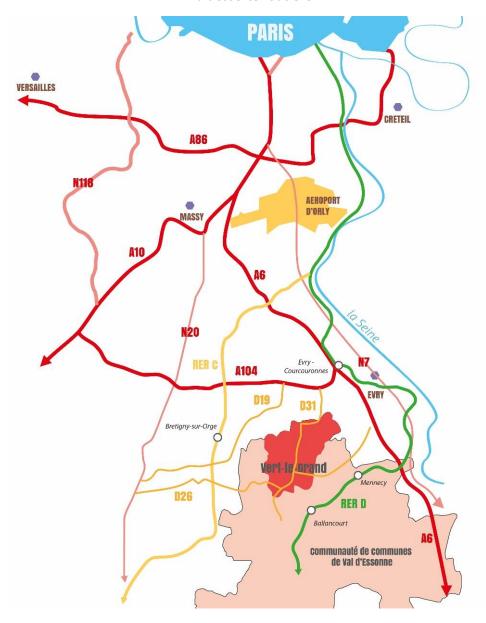
Concernant les axes départementaux, la commune est desservie par une voie Nord-Sud (RD31) et une voie Est-Ouest (RD26 et RD 19). La RD 31 est très empruntée, puisqu'elle dessert l'autoroute 104 et les communes au sud de Vert-le-Grand. Il s'agit d'une circulation de transit qui pose très souvent des problèmes de circulation. Par conséquent, les automobilistes n'hésitent pas à se rabattre sur la route qui traverse le village pour rejoindre l'A104 ou la RD26.

L'Eco-site au Nord de la commune entraine également des problèmes de circulations et de nuisances avec le passage régulier de camions pendant la journée.

L'essentiel du réseau routier urbain est constitué de rues plutôt étroites et sinueuses invitant à rouler avec prudence. Comme dans l'essentiel des agglomérations, la vitesse est limitée à 50 km/h, toutefois certaines zones sont limitées à 30 km/h. Le réseau de voirie secondaire est un réseau de desserte des quartiers résidentiels.



La desserte routière

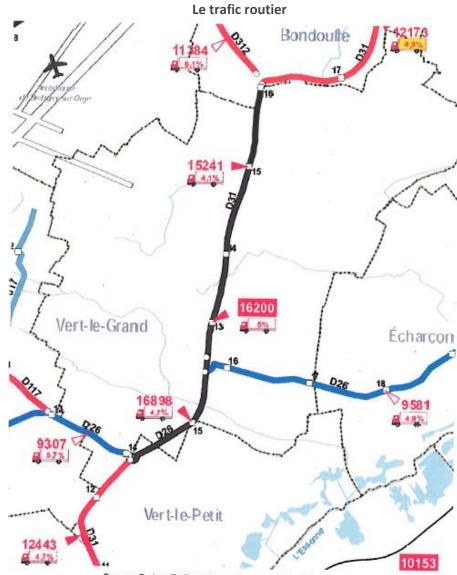




Le trafic routier :

La commune de Vert-le-Grand présente les flux suivants sur les routes départementales :

- RD 31 avec un flux de 16 200 véhicules/jour dont 5 ¾ de poids lourds ;
- RD 26 Sud avec un flux de 16898 véhicules/jour dont 4.7% de poids lourds ;
- RD 26 Est avec un flux de 9581 véhicules/jour dont 4.9 % de poids lourds ;
- RD 26 Ouest avec un flux de 9307 véhicules/jour dont 5,7 % de poids lourds



Source : Carte « Trafic routier en Essonne – Mise à jour 2015 – Conseil départemental de l'Essonne et Direction Interdépartementale des Routes d'île-de-France »



c - Le stationnement

Le stationnement est gratuit sur l'ensemble de la commune de Vert-le-Grand.

Il existe de nombreux parkings publics mis à disposition (rue des Marquants, place de la Mairie, rue Pasteur, rue des Herses...) mais certains usagers préfèrent se garer sur la voirie pour être au plus près de leurs destinations.

La commune a mise en place un stationnement limité à 20 km/h dans le centre pour laisser la priorité au piéton. Le stationnement est limité à 1h30 place de la mairie, en face de l'Auberge du Pavillon et parking des Marquants, et 30 minutes devant l'ensemble pharmacie-brasserie-épicerie-coiffeur.

Même s'il existe un parking à proximité de l'école, il existe des problèmes de stationnement aux abords du groupe scolaire. Ces places de stationnement vont faire l'objet d'un réaménagement.

Il existe également un projet de création de places de parking aux abords du domaine de la Saussaie.











d - Les déplacements doux

Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD)

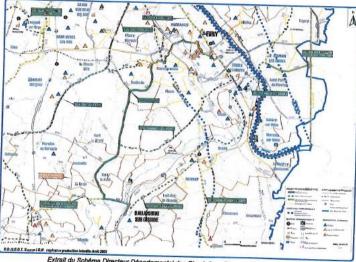
En octobre 2003, le Département de l'Essonne a adopté le SDDCD, outil de planification et d'aménagement des liaisons douces sur les routes départementales. Ses itinéraires ont pour objectif de constituer un réseau armature, support des aménagements plus locaux, afin de proposer un véritable maillage territorial.

Vert-le-Grand est concernée par les itinéraires n°12 et n°13 du SDDCD, ainsi que par les aménagements de l'aqueduc de la Vanne et du Loing. L'itinéraire n°12 relie Évry à Ballancourt-sur-Essonne. Dans sa traversée de Vert-le-Grand, il emprunte les RD 26 et RD 31. Il permet, au nord, d'accéder au pôle d'Évry (préfecture, Conseil départemental, université, etc.) et, au sud, de rejoindre les zones rurales propices aux activités de loisirs et à la pratique sportive du vélo.

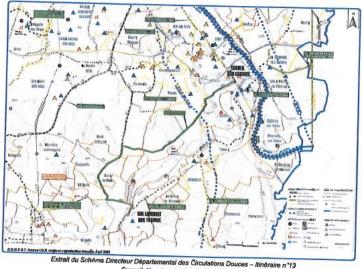
L'itinéraire n°13 relie, quant à lui, Corbeil-Essonnes à Ballancourt-sur-Essonne, partageant, à Vert-te-Grand un tronçon commun avec l'itinéraire n°12. Il assure la liaison entre les zones urbaines d'Évry et Corbeil Essonnes et les zones rurales au sud de l'agglomération.

Pour ces deux itinéraires, les aménagements seront réalisés dans le cadre des projets de recalibrage inscrits au SDVD.

Itinéraires 12 et 13



Extrait du Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces - Itinéraire n°12 Conseil départemental de l'Essonne



Conseil départemental de l'Essonne



La commune dispose de deux chemins inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Ce plan est un outil de préservation et de découverte des espaces culturels et naturels (rôle dans la trame verte via la continuité écologique des bords de chemin, etc.).

Le PDIPR a pour objectif;

- d'assurer la protection juridique des chemins ;
- de favoriser la pratique de ta randonnée en assurant la continuité des itinéraires à travers les communes afin de constituer sur l'ensemble de l'Essonne un réseau cohérent ;
- de contribuer à la découverte des patrimoines naturel, culturel et touristique essonniens;
- d'assurer un maillage des espaces naturels (liens entre les uns et les autres).

L'association APPACE (Association Pour le Plateau Agricole du Centre-Essonne) a mis en place un « circuit des fermes ». Il s'agit d'un circuit débutant dans les villes de Courcouronnes, Lisses, Bondoufle, Vert-le-Petit, Echarcon et ayant Vert-le-Grand comme point de convergence. Il est présenté page suivante.

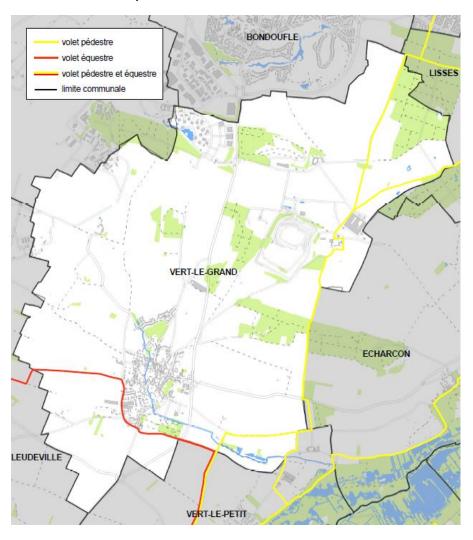
Le ville de Vert-le-Grand ne compte pas de pistes cyclables mais dispose d'un réseau de sentes piétonnes développées notamment dans les opérations de lotissements récentes.

L'installation d'un parking vélo sur la place de l'église est en réflexion.

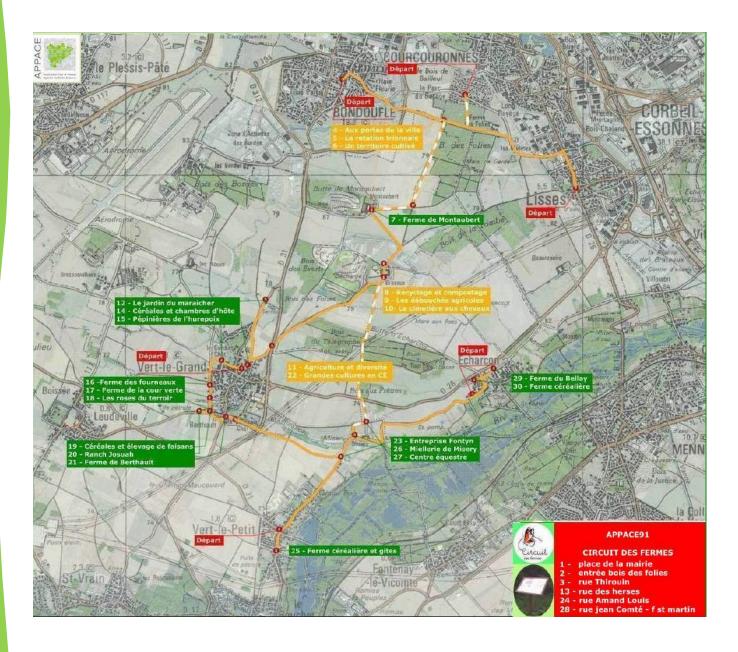




Chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée









e - Les transports en commun

La commune ne dispose pas de gare ferroviaire sur son territoire. Néanmoins, elle se trouve à proximité de deux RER, le RER D dont l'arrêt le plus proche est celui de Ballancourt et le RER C dont la gare la plus proche est celle de Brétigny sur orge.

La commune de Vert-le-Grand est également desservie par les lignes 202 et 314 gérées par la société Transdev. Les bus circulent entre 6h30 et 9h00 le matin et de 16h00 à 20h00 avec un passage toutes les 15 minutes. La ligne 314 est une ligne régulière à vocation scolaire qui est gérée par la société Kéolis Seine Essonne ; elle dessert le lycée de Corbeil-Essonnes et le centre commercial Villabé.

L'ensemble de ces moyens de transports peuvent être utilisé avec un abonnement ou un titre de transport STIF (pass Navigo, ticket T+).

Des circuits spéciaux scolaires permettent aux élèves de Vert-le-Grand de se rendre vers le collège Saint Exupéry de Marolles et les 3 lycées d'Arpajon (René Cassin, Edmond Michelet et Paul Belmondo). Ces circuits spéciaux scolaires sont gérés par le STIF depuis le 1^{er} Août 2015 et la CVVE est l'organisateur local.

Le Mobi Val d'Essonne fonctionne tous les jours du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 18h00.

Le Mobi Val Essonne est un transport collectif à la demande qui fonctionne en heures creuses en complément des lignes régulières. Il est utilisable par tous les habitants du Val d'Essonne, mais aussi par toute personne externe ayant un besoin de transport ponctuel ou travaillant sur le territoire communautaire de la CCVE.

Mobi'Val d'Essonne



Source: CCVE

Trajet de la ligne 202



Source: Transdev



2. Les équipements

Les équipements publics créés à partir des années 1970, sont situés à l'est de la zone urbaine le long de la rue de la Poste. Vert-le-Grand dispose aujourd'hui d'un bon niveau d'équipements publics.

a - Les équipements administratifs

L'offre en équipement administratif, à Vert-le-Grand, est composée :

- Des services généraux de la Municipalité : 7 Place de la Mairie Général de Gaulle
- Des Ateliers municipaux (rue Saint-Pierre)
- Du cimetière
- D'un local associatif dans le parc de loisirs de la Saussaye Henri Boissière







b - Les équipements scolaires, périscolaires et de la petite enfance

En termes d'équipement scolaire, la commune dispose d'un groupe scolaire (Ecole de la Croix Boissée) qui rassemble l'école maternelle et élémentaire. Il est situé au Sud-Est de Vert-le-Grand, près du Stade de la Saussaye. De ce fait, les 2 écoles peuvent utiliser facilement les installations sportives (salle polyvalente Henri Boissière). Le groupe scolaire compte également un restaurant scolaire.

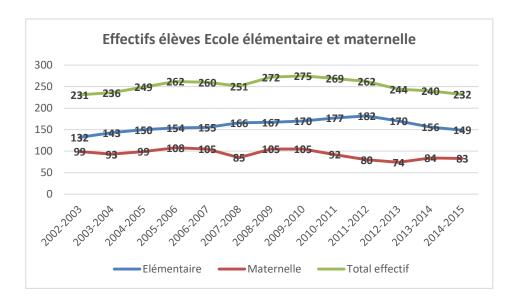
L'école maternelle est composée actuellement de 3 classes et peut en accueillir 5. L'effectif en septembre 2014/2015 est de 83 enfants. L'enseignement est donné par 4 professeurs des écoles.

L'école élémentaire est composée actuellement de 7 classes. L'effectif en septembre 2014/2015 est de 149 enfants. L'enseignement est donné par 9 professeurs des écoles.

Le nombre d'enfants scolarisés à l'école élémentaire ou maternelle à Vert-le-Grand est en baisse depuis 2010. Le nombre d'élèves pendant la période scolaire 2014/2015 correspond à celui de l'année 2002/2003.

La municipalité en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales a créé le Relais Assistantes Maternelles. Le Relais d'Assistance Maternelle (RAM) joue un rôle de médiation, d'information et d'animation entre les assistantes maternelles indépendantes et les parents.

L'association Charlie Chaplin propose aussi une halte-garderie avec les communes de Vert Le Petit, Echarcon, Itteville et le comité d'entreprise de la SNPE. La halte-garderie est un mode de garde occasionnel. Les enfants de 3 mois à 3 ans peuvent être accueillis en journée ou demi-journée, les lundis, mardis et jeudis de 8h45 à 16h45 et le vendredi de 8h45 à 12h15. Elle est fermée le mercredi et pendant les vacances scolaires.







c - Les équipements périscolaires

Un centre de loisirs assure l'accueil périscolaire. Il est situé dans les locaux de la garderie et est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires. Le centre est habilité à accueillir 61 enfants et est ouvert de 7h30 à 19h. Le coût de la journée est calculé à partir du quotient familial.

La commune adhère à l'association Charlie Chaplin, avec les communes de Vert-le-Petit, Echarcon et le Comité d'Entreprise de la SNPE. Cette association gère un Centre de Loisirs, habilité pour 60 enfants, et propose des activités tout à fait similaires au Centre de Loisirs de Vert-le-Grand. Il accueille des enfants de 3 à 14 ans. Sont également organisés des sorties à thèmes et des séjours dont le séjour à la neige qui est réalisé avec le centre de Loisirs de Vert-le-Grand. Toute famille habitant Vert-le-Grand peut adhérer à cette association.

d - Les équipements pour personnes âgées

La MARPA (Maison d'accueil rural pour personnes âgées) est ouverte depuis le 1er juillet 2013 sur la commune de Vert-le-Grand au 28 rue de la Croix Boissée. Elle accueille toute personne de plus de 60 ans souhaitant bénéficier de ses services.







e - Les équipements sportifs

La commune de Vert-le-Grand dispose de nombreuses structures permettant la pratique d'activités sportives ou de loisirs. L'offre est composée :

- D'une salle polyvalente Henri Boissière
- De courts de tennis (2 courts couverts et 2 courts extérieurs)
- D'un Dojo
- De terrains de football
- D'un terrain de loisirs
- D'un terrain de pétanque
- D'un skate parc
- D'une salle pour la danse (salle des Vignes dans la ZA)

f - Les équipements culturels

Vert-le-Grand est engagée dans une volonté de promouvoir, d'organiser, des évènements et manifestations à caractère culturel. La commune dispose d'une médiathèque et d'un Espace Public Numérique (EPN).

L'EPN est un service municipal gratuit accessible à l'ensemble des habitants de la CCVE. Il a pour but d'animer et d'initier les habitants aux nouvelles technologies. Les activités et ateliers proposés varient selon les jours d'ouverture (mardi, mercredi, vendredi et samedi).

La médiathèque est également un service municipal gratuit accessible et ouvert à tous. La médiathèque dispose de 10 000 livres, 65 magazines, 1800 CD et livres audio, 400 DVD. La médiathèque organise également des expositions, des animations et ateliers pendant l'année. Elle est ouverte le mardi, mercredi, vendredi et samedi.









D - Le diagnostic foncier



Le précédent a permis de présenter l'état des lieux de l'histoire de l'urbanisation, de l'organisation spatiale du territoire, de son patrimoine et de son fonctionnement

Ce diagnostic doit être complété par un volet spécifique : le diagnostic foncier tel qu'il est prévu par l'article L.123-1-2 du Code de l'urbanisme.



1. Les secteurs constituant un enjeu foncier

Les perspectives pour les dix prochaines années en termes de création de nouveaux logements ont été estimées à 150 logements soit 15 logements par an.

Les secteurs d'activités situés à l'Est de la zone urbaine sont des espaces dont la vocation doit être maintenue et renforcée dans les prochaines années.





2. Le potentiel de mobilisation du foncier mutable

Les principaux enjeux fonciers :

1. Rue des Noues: 1 ha

Situé dans le quartier des Rondins, la mutabilité de ce site permettrait de créer une continuité avec les lotissements organisés déjà présent. Le site d'une superficie d'un hectare, pourrait accueillir sur une moitié des logements et sur l'autre moitié un équipement sportif.

2. Pépinières de l'Hurepoix : 5800 m²

Actuelle emprise de la pépinière de l'Hurepoix, l'espace non bâti est très important. Le site est ainsi rapidement mobilisable et mutable.

3. Rue des Rondins: 6500 m²

Situé sur des terrains agricoles, l'espace est rapidement mobilisable. Il permettrait de créer une continuité avec les lotissements alentours et un front urbain sur la rue des Rondins.

4. 2 bis rue des Marquants : 5700 m²

Située à proximité du centre-ville, cette grande propriété est au cœur d'un quartier résidentiel relativement dense.

5. Ferme rue de la Croix Boissée: 7500 m²

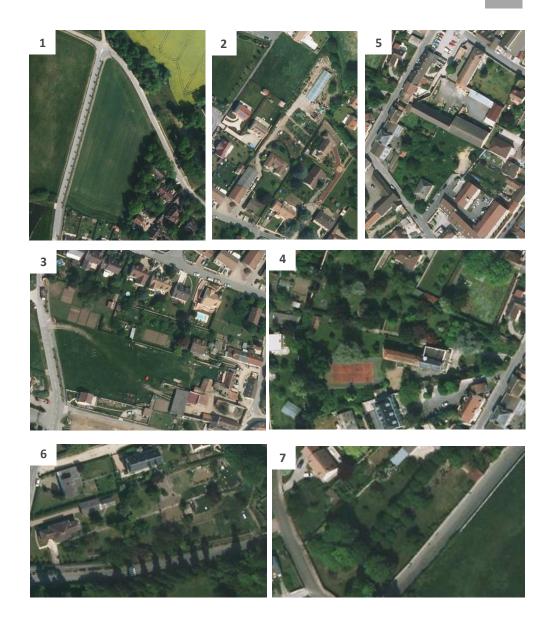
Cette ferme présente des signes de vétusté. Localisée en plein centre de Vert-le-Grand et d'une grande superficie, cet espace constitue une réelle opportunité de mutabilité.

6. Rue des Gaches 1: 3200 m²

Situé sur des espaces libres, l'espace est rapidement mobilisable.

7. Rue des Gaches 2: 3450 m²

Situé sur des espaces libres, l'espace est rapidement mobilisable.





8. Extension Ouest de la ZA: 3400 m²

Situé sur des fonds de parcelles linéaires, cet espace peut être une opportunité pour étendre la zone d'activité présente à l'est.

9. Extension Nord de la ZA: 2,2 ha

Situé sur des terrains agricoles, l'espace est rapidement mobilisable. Il permettrait d'étendre la zone d'activité présente au sud.

10. Rue de la Croix Boisée Nord : 2,5 ha

Situé sur des terrains agricoles, l'espace est rapidement mobilisable. Cette grande emprise pourrait accueillir de futurs logements afin de répondre aux objectifs de la ville.

11. Rue des Herses: 7100 m²

Situé sur une propriété dont l'emprise non bâti est importante et utilisée en espace agricole, ce terrain peut être mutable à moyen terme, pour construire de futurs logements.













3. Analyse du foncier communal

Le foncier détenu par la commune hors zone urbaine se compose de la manière suivante :

- Au Nord de la commune, le foncier communal correspond à la Butte de Montaubert, autour de l'écosite.
- Au sud-est, une partie du Bois du Télégraphe appartient à la commune ainsi que plusieurs parcelles agricoles à proximité.
- Au Sud, la commune est également propriétaire de la station d'épuration.

L'ensemble de ce foncier est très peu mutable au vu de leurs situations géographiques et de leurs usages.





La commune de Vert-le-Grand dispose de plusieurs parcelles dans la zone urbaine ; elles se déclinent de la manière suivante :

- Au Sud-est de la zone urbaine, l'emprise des équipements (école et équipements sportifs), le château de la Saussaie ainsi que la zone d'activité (zone artisanale Croix Boissée) sont des propriétés de la commune. Les espaces liés aux équipements et d'activités ont été identifiés en espaces à capacité de densification nulle ou très faible au regard d'un potentiel de développement de logements, mais ils permettent l'évolution des équipements existants et des activités déjà présentes.
- La commune est également propriétaire de voies internes dans les zones d'habitats pavillonnaires récemment réalisées dans le nord de la commune notamment dans le quartier « le Guichet ». Le potentiel de mutabilité de ce type de foncier est nul.
- Au Nord-est, le cimetière et l'espace public aménagé le long du chemin des Pins après extension du cimetière sont des emprises appartenant à la commune. L'espace public étant situé en limite de la zone urbaine, et desservi par des voies, pourrait à moyen terme évoluer pour étendre la zone urbanisée.
- L'église, la mairie ainsi que son parking appartiennent à la commune et n'ont aucune possibilité d'évolution.
- Dans le centre-historique, certaines emprises appartenant à la commune ont déjà été étudiées comme site de projet. C'est le cas notamment de la ferme située entre la rue de Croix Boissée et rue de la Paix. Les autres petites parcelles détenues par la commune présentent un potentiel d'évolution à étudier à long terme ou ponctuellement.





4. Analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis au titre de l'article L.123-1-2 du Code de l'urbanisme

L'étude du potentiel de densification a été réalisée par le croisement de plusieurs critères :

- Densité du bâti
- Âge du bâti
- Situation
- Organisation urbaine

Cette étude est effectuée sur l'ensemble du territoire communal et constitue une première approche. Elle nécessitera une analyse plus fine en cas de projet

Cette carte synthétise l'ensemble de l'analyse présentée ci-après.





Espaces à capacité de densification nulle ou très faible :

L'habitat individuel constitué

Initié dans les années 1970 la construction de ces maisons se poursuit encore aujourd'hui. Ces quartiers ont la particularité d'avoir une organisation propre, avec des voiries et des espaces de stationnement calibrés pour la densité prévue. Ces maisons participent également à la couverture végétale de la ville et sont support de la trame verte de par leur cœur d'îlot végétalisé. Certaines maisons ont moins d'une dizaine d'années. La mutabilité de ces espaces est peu probable ; il n'y a pas d'intérêt à remettre en cause l'équilibre urbain de ces ensembles.

Les maisons bourgeoises

Forme ancienne d'urbanisation, elles portent une dimension patrimoniale importante et est un des principaux témoignages de l'histoire de Vert-le-Grand. Leurs éventuelles évolutions se traduirait plutôt par des extensions ou encore en les réhabilitant pour les transformer en équipement public.

L'habitat collectif

Ces immeubles denses dispersés sur la partie Est du territoire urbanisé, sont relativement récents (construits depuis les années 1970). Leurs grandes emprises et leurs bons états rendent peu probable une mutabilité de ces espaces.

Les espaces liés aux équipements ont également été identifiés en espaces à capacité de densification nulle ou très faible au regard d'un potentiel de développement de logements, mais ils permettent l'évolution des équipements existants.









Espaces disposant d'un potentiel faible ou à long terme

• Les maisons de village

Constitutif du patrimoine bâti communal, il n'en dispose pas moins d'un certain potentiel d'évolution. L'état de certains bâtiments permet d'envisager la réhabilitation, en veillant à ce que les nouveaux projets s'insèrent harmonieusement dans leur environnement et participent à la valorisation du centre-ville. Au vu des parcelles étroites, les possibilités de mutabilité de ces espaces devra se faire en lien avec les parcelles alentours pour véritablement aboutir à un projet urbain.

Les fermes

Ces grandes propriétés, peu denses, disposent d'un foncier non bâti important, qui peut être mutable à long terme. Cependant, l'activité agricole toujours présente dans certaines fermes et leurs dimensions patrimoniales imposent une réflexion au cas par cas pour définir le potentiel de densification.







Espaces disposant d'un potentiel à moyen terme

L'habitat individuel libre

Situés principalement en extension du centre historique et sur la partie Sud du territoire, ces secteurs présentent souvent l'avantage d'être situés à proximité des équipements. Par ailleurs, ils offrent une extension potentielle « naturelle » du cœur de ville. Cependant, tout projet de densification de ces espaces nécessitera des études préalables pour s'intégrer au mieux avec leur environnement urbain.

• Les grandes propriétés

Principalement localisées dans le centre ancien et dans la rue de la Poste, ces grandes propriétés, peu denses, disposent d'un foncier non bâti important qui peut être mobilisé rapidement. Cependant, leur dimension patrimoniale ainsi que leur qualité végétale, élément constitutif fort de la trame verte communale imposent une étude fine du potentiel de densification et de son encadrement.









DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE





A - Les habitants



1. L'évolution de la population

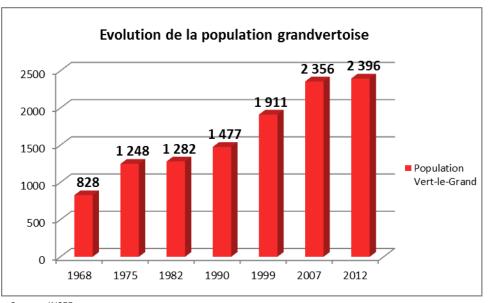
La population municipale est de 2 396 habitants au 1^{er} janvier 2012 (dernier chiffre officiel du recensement de la population – source INSEE). La population municipale a été multipliée par deux en 40 ans, et elle a augmenté de 25% ces quinze dernières années.

Une croissance démographique continue depuis les années 1960

L'évolution démographique de la commune est caractérisée par une croissance continue qui se structure par paliers :

- Une croissance importante jusqu'au milieu des années 1970 (plus de 400 habitants gagnés entre 1968 et 1975) ;
- Une relative stabilisation de la population entre 1975 et 1982 (+34 habitants);
- Une reprise de la croissance démographique dans les années 1980 (près de 200 habitants gagnés entre 1982 et 1990) ;
- Une augmentation de la population à nouveau significative dans les années 1990 et dans la première partie des années 2000 (près de 1 000 nouveaux habitants entre 1999 et 2007);
- Une relative stabilisation démographique entre 2007 et 2012 (+40 habitants).

Les périodes de forte croissance démographique sont liées à la réalisation des grandes opérations de construction de logements : les lotissements « le Guichet », « le village », « les Rondins I » etc. dans les années 1960-1970 ; les lotissements « Les Rondins II », le « Clos Saint Germain », le « Clos de la Roseraie » et le lotissement situé chemin des Petits Douzains dans les années 1990-2000.



Source : INSEE

Les résultats du recensement millésimé 2012 sont obtenus à partir du cumul des informations collectées lors de l'enquête de recensement de 2011, lesquelles sont actualisées chaque année (estimations).



¹ La population municipale, selon l'INSEE, comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur la commune. La population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. Elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

² Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Le présent chapitre s'appuie sur le recensement 2012.

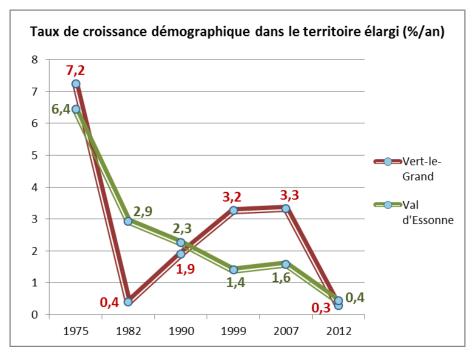
Une évolution démographique de la commune comparable à celle de la CC du Val d'Essonne

Selon les décennies, l'évolution démographique est plus ou moins marquée. Toutefois ces fluctuations sont aussi bien perceptibles à Vert-le-Grand qu'à l'échelle de son territoire élargi. Globalement, l'évolution démographique grandvertoise est proche de celle de la CC du Val d'Essonne.

A l'instar de la commune, la CC du Val d'Essonne a connu une très forte croissance démographique jusqu'au milieu des années 1970. Le taux d'évolution (+6,4% par an en moyenne) a été légèrement plus faible qu'à Vert-le-Grand (+7,2 % par an).

A partir des années 1980, la population a crû de façon plus modérée, aussi bien à Vert-le-Grand qu'à l'échelle du territoire élargi.

Le territoire du Val d'Essonne a fortement contribué à l'effort de construction, ce qui a permis à de nombreuses familles, souvent jeunes avec des enfants, de venir s'installer à Vert-le-Grand. Les familles arrivaient notamment de Paris et de la Petite Couronne, voire du Nord Essonne. Cette attractivité a induit de nouveaux besoins en équipements et en services, auxquels les communes ont dû faire face et apporter des réponses.



Source: INSEE



Les facteurs d'évolution de la population

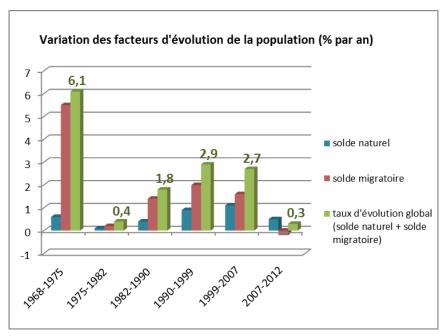
L'augmentation de la population peut être liée à deux facteurs : le solde naturel³ et le solde migratoire⁴.

Depuis 50 ans, la croissance démographique enregistrée dans la commune a généralement été liée aussi bien au solde naturel qu'au solde migratoire.

Le solde naturel est toujours resté positif, oscillant entre + 0,1 % et + 1,1 % par an.

De manière générale, le solde naturel a diminué entre les années 1960 et le début des années 1980, passant de + 0,6 % à + 0,1 % par an. Il s'est relevé à partir des années 1980 (+0,4% par an) pour atteindre jusqu'à + 1,1 % par an de moyenne au début des années 2000. Ces dernières années, le solde naturel est redescendu à + 0,5 % par an (période 2007-2012). La croissance régulière du solde naturel est liée à la réalisation des différentes opérations de logements qui ont accueilli de nombreux jeunes ménages, ce qui a engendré une importante augmentation des naissances dans les années suivantes. En outre, notons que ce solde naturel a été le seul moteur de la croissance démographique à Vert-le-Grand ces dernières années.

Depuis les années 1960, le solde migratoire a connu de grandes fluctuations, directement liées au rythme de construction et à la décohabitation (départ des jeunes du domicile familial). C'est à la fin des années 1970 et ces dernières années que le solde migratoire a été le plus bas : il a effectivement été négatif entre 2007 et 2012 (- 0,2 % par an), en raison de l'absence de réalisation d'opérations de logements importantes (à l'inverse des périodes précédentes). Le solde naturel a néanmoins été assez important pour combler ces départs, permettant même d'assurer une augmentation de la population grandvertoise. En revanche, le solde migratoire a été très important au début des années 1970 (+ 5,5 % par an), période d'urbanisation importante à Vert-le-Grand. Dans une moindre mesure, le solde migratoire fut également élevé des années 1980 au début des années 2000 (entre + 1,5 et 2 % par an).



Source : INSEE

Sur la période la plus récente (2007-2012), le solde naturel a entamé un recul de sa croissance comparé aux périodes précédentes, comme le solde migratoire qui est passé dans le négatif, pour la première fois depuis une cinquantaine d'années. L'association de ces facteurs d'évolution n'a pas entraîné de déclin démographique à l'échelle de la commune. Néanmoins la population municipale a faiblement augmenté : + 0,3 % par an soit le taux de croissance annuel moyen le plus bas enregistré depuis les années 1960.



³ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et de décès

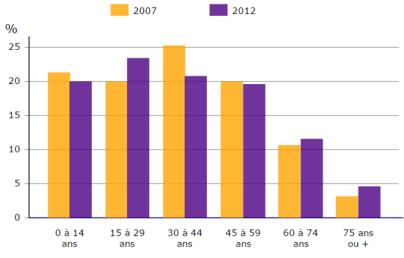
⁴ Le solde migratoire est la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs du territoire communal

2. La structure par âge de la population

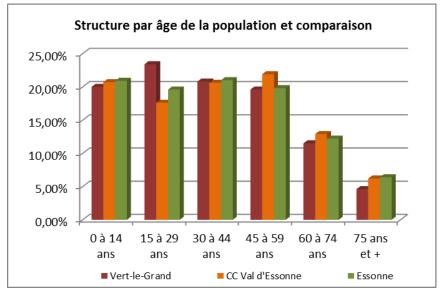
A Vert-le-Grand, les classes d'âge de population jeune sont les plus représentées. Plus largement, près de 85 % de la population communale est âgée de moins de 60 ans, dont près de 45 % qui ont moins de 30 ans, la population de la commune est donc globalement jeune. Dans le détail, la part des 15-29 ans est la plus significative. Cette tranche d'âge regroupe 23,4 % des habitants. La part totale de cette population est largement plus importante comparée à la Communauté de Communes du Val d'Essonne et au département de l'Essonne (supérieure de 4 à 6 points à celle de ces échelles supra communales). Cette représentation plus importante de population jeune à Vert-le-Grand est inhérente au fait que la commune a accueilli au cours des années 1990-2000 de nombreux ieunes ménages (avec ou sans enfant) par le biais de la réalisation de plusieurs opérations de logements. Après leur installation, ces jeunes ménages ont eu des enfants, ce qui a généré une augmentation du solde naturel durant cette période. Aujourd'hui, ces enfants sont plus âgés. Ce sont désormais des adolescents ou de jeunes adultes, ce qui explique la part importante des 15-29 ans dans la structure de la population par classe d'âge (plus élevée de 3,5 points comparée à 2007). La population en activité est également très représentée. Les Grandvertois de 30 à 59 ans représentent plus de 40 % de la population communale. La représentativité de cette population est légèrement inférieure à celle de la CC du Val d'Essonne, mais assez comparable à celle de l'Essonne. En revanche, une baisse sensible de la part des 30-44 ans entre 2007 et 2012 est constatée à l'échelle de la commune.

La population de 60 ans et plus concerne 16,1 % des Grandvertois, dont 4,6 % de 75 ans et plus. La proportion des personnes âgées de 60 ans et plus est globalement moins élevée en comparaison de la CC du Val d'Essonne et de l'Essonne, où elle atteint respectivement 19,1 % et 18,6 %. D'une part, Vert-le-Grand présente une offre de commerces de proximité et de services à la personne assez peu développée à destination de cette population, donc peu encline à les faire venir sur le territoire. D'autre part, compte tenu de sa position septentrionale par rapport aux autres communes du Val d'Essonne, Vert-le-Grand est l'une des communes les plus proches des principaux pôles d'emplois de la région, et donc l'une des plus attractives pour les ménages jeunes et en activité, avec des enfants, alors que le reste du territoire intercommunal a davantage une fonction rurale avec une population en moyenne plus âgée (par exemple, les communes du Val d'Essonne situées aux confins Sud du département présentent une population âgée, de 60 ans et plus, supérieure à 20 % en moyenne). On constate toutefois à Vert-le-Grand une augmentation de la proportion des personnes de 60 ans et plus. Cette évolution résulte notamment du vieillissement de la population dans les quartiers datant des années 1960 et 1970, associé dans ces quartiers au départ des enfants du domicile familial, et plus largement à l'allongement progressif de la durée de vie.

Répartition de la population par classes d'âge



Source : INSEE



Source : INSEE



3. La composition des ménages

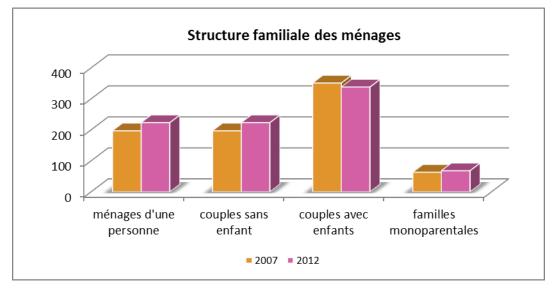
Les petits ménages (ménages de 1 ou 2 personnes) sont majoritaires : ils représentent près de 55% de l'ensemble des ménages.

Depuis le milieu des années 2000, l'augmentation du nombre de ménages (+ 55 ménages) a été plus importante que la croissance démographique de la commune (+ 40 habitants), ce qui peut signifier que :

- les ménages récemment accueillis à Vert-le-Grand sont en majorité des petits ménages (1 à 2 personnes) alors que, dans le même temps, des couples avec enfant(s) ont guitté la commune;
- la décohabitation, traduite généralement par le départ des enfants du domicile familial mais également par les séparations de couples ainsi que les veuvages, a été prononcée au cours de cette période.

Au regard du graphique ci-contre, certaines des suppositions précédemment exposées sont vérifiées, à savoir que les petits ménages ont augmenté de manière significative entre 2007 et 2012 (+ 52 unités) alors que les couples avec enfants sont légèrement moins présents qu'avant (- 13 unités). Par conséquent, l'évolution de la structure familiale des ménages depuis 2007 a eu un effet limiteur sur la croissance démographique de la commune.

Notons néanmoins que les couples avec enfants sont encore en 2012 la catégorie de ménages de loin la plus représentée à Vert-le-Grand (38,8 %).



Source: INSEE



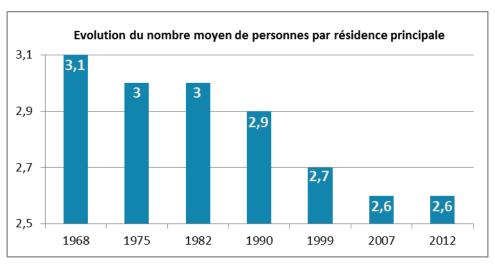
Le nombre moyen de personnes par résidence principale est de 2,6 en 2012. Il s'inscrit globalement dans la tendance des communes de même rang démographique.

Ce taux était de 3,1 en 1968. De manière générale, il a connu jusqu'à ce jour une diminution par paliers. En 45 ans, Vert-le-Grand a donc perdu en moyenne un habitant pour deux logements.

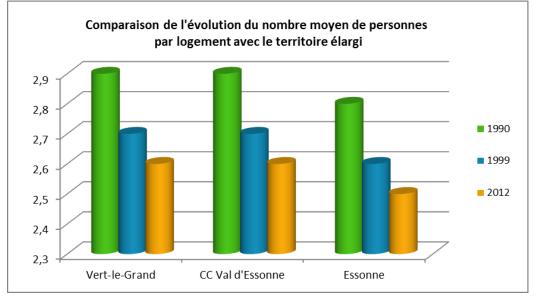
Cette baisse générale du nombre moyen de personnes par résidence principale n'est pas propre à Vert-le-Grand, cette tendance étant particulièrement marquée en Ile-de-France. Ce fléchissement s'explique notamment par la décohabitation (départ des enfants du domicile familial, séparations, veuvages) et l'allongement de la durée de vie.

En revanche, le nombre moyen de personnes par résidence principale s'est stabilisé à 2,6 entre 2007 et 2012. La stabilisation du nombre moyen de personnes par logement induit théoriquement qu'il n'est pas nécessaire de construire de nouveaux logements pour garder le niveau de population actuel. Réciproquement, tout logement construit correspondra à une augmentation du nombre d'habitants.

Comparé au territoire élargi, le nombre moyen de personnes par résidence principale est sensiblement le même (2,6 dans la CC du Val d'Essonne en 2012; 2,5 en Essonne). De plus, la baisse générale de cet indicateur observée à Vert-le-Grand depuis 1990 est aussi importante qu'à l'échelle de son territoire élargi (-0,3 habitant par résidence principale en moyenne à Vert-le-Grand, à l'instar de la CC du Val d'Essonne et de l'Essonne).



Source: INSEE



Source : INSEE



Vert-le-Grand dispose aujourd'hui d'un groupe scolaire du premier degré (maternelles et élémentaires) situé 27, rue de la Poste (école de la Croix Boissée). Le groupe scolaire est situé au sud-est du village, près du stade de la Saussaye. De ce fait, les installations sportives, que sont la salle polyvalente Henri Boissière et l'Agorespace, sont facilement accessibles et utilisables par les élèves.

La commune n'accueille ni école privée, ni établissement du second degré. Le collège le plus proche se trouve à Marolles-en-Hurepoix (collège Saint-Exupéry) et les lycées à Arpajon (lycée Cassin - enseignement général - ; lycée Michelet - enseignement général et technique- ; lycée Belmondo -enseignement professionnel-).

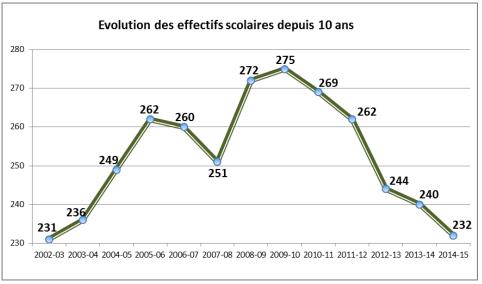
A la rentrée scolaire 2014-2015, Vert-le-Grand accueille au total 232 élèves dans les écoles du premier degré.

Ces effectifs sont répartis en 149 élèves en école élémentaire et 83 élèves en école maternelle.

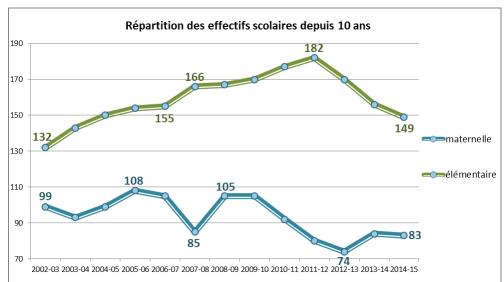


Ecole élémentaire de Vert-le-Grand

Entre les rentrées 2013-2014 et 2014-2015, les effectifs ont baissé de 8 unités (soit - 3,3 %). Cette baisse globale des effectifs scolaires est continue depuis la rentrée scolaire 2009-2010, soit 6 ans consécutifs. Le groupe scolaire compte à ce jour 43 élèves de moins qu'en 2009-2010, soit un recul de plus de 15 %. Toutefois, la baisse des effectifs ne s'est pas produite à la même période, entre les cycles de maternelle et d'élémentaire : les effectifs en maternelle ont accusé un recul important entre les années scolaires 2009-2010 et 2012-2013, alors que cette baisse s'est véritablement opérée à partir de 2011-2012 en élémentaire. Cet écart de 2 à 3 ans correspond naturellement au passage progressif des élèves du cycle maternelle au cycle élémentaire. Constatons enfin que depuis 3 ans environ, les effectifs scolaires en maternelle sont stables. Par glissement, cette stabilité des effectifs devrait ainsi s'opérer en élémentaire à compter des prochaines rentrées scolaires (2015-2016 et 2016-2017).



Source : commune de Vert-le-Grand



Source : commune de Vert-le-Grand Diagnostic et état initial de l'environnement –PLU approuvé

Spac

4. Les caractéristiques socio-économiques de la population

Un profil sociologique en faveur des employés et des professions intermédiaires :

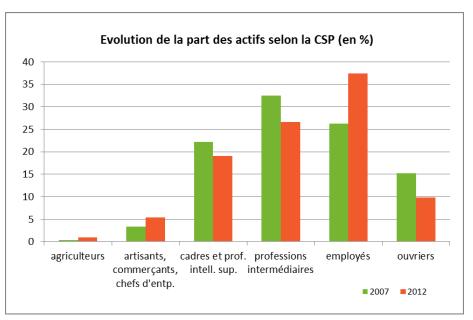
Les catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus représentées sont les employés (37,4 %), devant les professions intermédiaires (26,6 %).

Les cadres / professions intellectuelles supérieures et les ouvriers représentent respectivement 19,1 % et 9,8 % de la population active résidente de Vert-le-Grand.

En comparaison avec la CC du Val d'Essonne et le département de l'Essonne, Vert-le-Grand comporte une sous-représentation d'ouvriers (-7 à -5 points) et de professions intermédiaires (-4,5 à -2 points). A l'inverse, la commune dispose surtout d'une représentation importante d'employés (+9 à +10 points).

La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise dans la population active est assez similaire entre la commune et ses échelles supra communales (4 à 5%), de même que les cadres / professions intellectuelles supérieures (19 à 21% selon les territoires). A noter que la part des agriculteurs exploitants est d'environ 1% dans la commune.

La forte représentation des employés dans la part des actifs résidents peut être expliquée par la présence importante de postes salariés au sein de la commune, liée aux importantes activités économiques existantes telles que l'Ecosite (Butte de Montauvert) et le Groupe Intermarché (Parc de Tréville).



Source : INSEE

La répartition des actifs vivant à Vert-le-Grand peut, selon les CSP, être très différente de la répartition du nombre d'emplois. Ainsi, les actifs artisans, commerçants et chefs d'entreprise ainsi que les cadres / professions intellectuelles supérieures présentent des parts comparables à celles du nombre d'emplois dans la commune (respectivement 5 % et 18 %), à l'instar des professions intermédiaires (26 % d'actifs pour 30 % d'emplois). En revanche, la part des actifs ouvriers (10 %) est nettement moins importante que celle du nombre d'emplois ouvriers (30 %). A l'inverse, les employés (37 %) sont fortement représentés en comparaison de la part des emplois dans ce domaine (15 %).

La tendance observée sur la période 2007-2012 montre que les catégories socioprofessionnelles qui progressent – en termes d'évolution du nombre d'actifs – sont celles des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+ 67 %) et des employés (+ 44 %). Les autres catégories socioprofessionnelles sont en revanche moins représentées par rapport à 2006 : les cadres / professions intellectuelles supérieures, les ouvriers et les professions intermédiaires perdent respectivement 3 points, 5,5 points et 6 points.



Une représentation élevée du taux d'activité⁵ et du taux d'emploi⁶ :

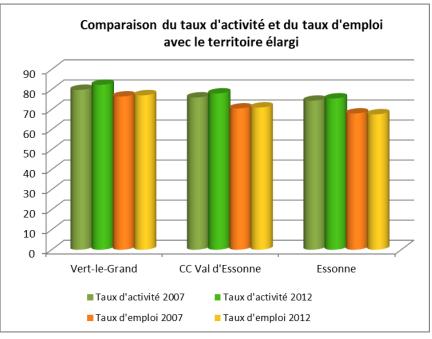
A Vert-le-Grand, le nombre d'actifs est de 1 351 en 2012 et représente 82,3 % de la population en âge de travailler (15-64 ans), soit un taux plus élevé en comparaison des chiffres de l'Essonne (75,5 %) et de la CC du Val d'Essonne (78 %). Les actifs étaient au nombre de 1 306 en 2007, soit une augmentation de 3,4 % entre 2007 et 2012.

Le taux d'emploi est de 77,1% dans la commune en 2012, ce qui signifie que près de 1 265 Grandvertois exercent un emploi.

Depuis 2007, le nombre d'actifs (+ 45) a légèrement plus augmenté que le nombre d'habitants (+ 40), ce qui signifie que la population accueillie depuis 2007 dans la commune (via les rotations dans les logements et les nouvelles opérations) se compose essentiellement de personnes en activité. Les ménages arrivants sont donc généralement des doubles actifs.

Comparativement au taux d'activité, le taux d'emploi a augmenté d'environ 1 % entre 2007 et 2012.

En comparant les taux d'activité et d'emploi de Vert-le-Grand à ceux d'autres communes de même rang démographique, notamment celles du Val d'Essonne, la ville présente des taux d'activité et d'emploi élevés.



Source : INSEE



⁵ Le **taux d'activité** correspond à la part des personnes en âge de travailler (15-64 ans selon l'INSEE) qui exercent un emploi ou qui déclarent rechercher un emploi, c'est-à-dire le taux d'emploi ajouté au taux de chômage.

⁶ Le **taux d'emploi** correspond à la part des personnes en âge de travailler (15-64 ans selon l'INSEE) qui exercent un emploi.

Un taux de chômage faible mais en forte augmentation ces dernières années :

Dans la commune, le taux de chômage est peu élevé. Il atteint selon l'INSEE 5,2 % en 2012 et a augmenté de près de 2 points sur les dernières années.

Seulement 2,3 % des actifs ayant entre 55 et 64 ans et 4,7 % des 25-54 ans n'ont pas d'emploi. 63 % des demandeurs d'emploi sont des personnes de 25 à 54 ans (31 % des 15-24 ans et 6 % des 55-64).

	Vert-le-Grand	CC du Val d'Essonne	Essonne
Taux de chômage en 2012	5,2 %	5,8 %	7,8 %

Source : INSEE

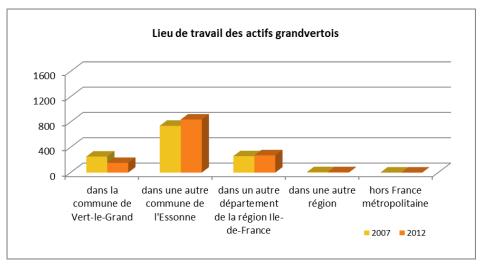
Le taux de chômage dans la commune est généralement plus bas à Vert-le-Grand en comparaison des villes géographiquement et démographiquement proches.

Comparé à ceux de la CC du Val d'Essonne et du département, le taux de chômage est à Vert-le-Grand est plus faible respectivement de 0,6 et de 2,6 points.



Un allongement des trajets domicile-travail depuis plus de 10 ans, pour l'essentiel effectués en voiture particulière :

12 % des actifs résidant à Vert-le-Grand travaillent dans la commune et 88 % des actifs occupent un emploi à l'extérieur. Ces chiffres indiquent qu'une proportion non négligeable de la population active travaille à Vert-le-Grand, comparativement au caractère résidentiel représentatif de la commune. La commune accueillant néanmoins un nombre important d'emplois, ce constat indique que les emplois induits par les activités économiques présentes à Vert-le-Grand sont largement occupés par des actifs résidant à l'extérieur de la commune. L'enjeu d'un rapprochement habitat/emploi pour les salariés de ces activités est donc bien présent, ceci impliquerait de mettre en œuvre les conditions permettant de faciliter leur installation à Vert-le-Grand afin de bénéficier de la proximité avec le lieu de travail. Sur la période 2007-2012, la part des personnes résidant et travaillant à Vert-le-Grand a baissé de 8 points, ce qui signifie que les nouveaux arrivants travaillent à l'extérieur de la commune.



Source: INSEE

66 % des actifs grandvertois travaillent dans une autre commune de l'Essonne (Arpajon, Evry, Brétigny, Sainte-Geneviève-des-Bois...) et près de 22 % dans un autre département de la région Ile-de-France (Paris, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne en particulier).

Depuis la dernière décennie, on constate une augmentation du nombre de Grandvertois travaillant dans une autre commune de l'Essonne (+ 99) et dans un autre département de la région Ile-de-France (+ 13), alors que le nombre total d'actifs a peu augmenté. L'augmentation globale du nombre de Grandvertois exerçant leur emploi dans des communes extérieures est inhérente à plusieurs facteurs :

- Une commune encerclée par un réseau de communication structurant (RD 19 à l'ouest, RN 104 au nord, A6 à l'est), tourné vers les pôles urbains de l'ouest, du nord et de l'est;
- Des prix de l'immobilier plus abordables qu'en proche région parisienne.

Ces différents facteurs facilitent l'installation de nouveaux ménages dans la commune, parmi lesquels une partie résidait auparavant dans les pôles urbains du département ainsi qu'en petite couronne parisienne et continue aujourd'hui d'y avoir leur activité professionnelle. Vert-le-Grand est effectivement une commune attractive pour les actifs travaillant dans le nord de l'Essonne, dans les Hauts-de-Seine et jusqu'à Paris.

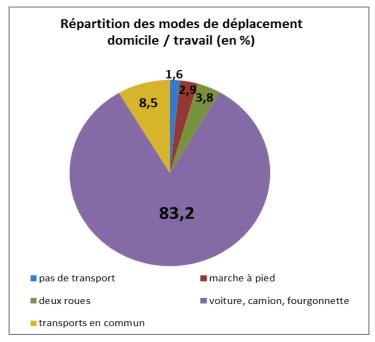
Il semble ainsi que **pour les actifs de la commune, les trajets domicile-travail se sont allongés et les temps de parcours ont augmenté**. Les emplois sont effectivement de plus en plus dispersés dans la région Ile-de-France et dans les pôles périphériques.



Ces trajets domicile-travail, outre leur allongement sur les dix dernières années, sont pour l'essentiel effectués en véhicule particulier (87 %, deux-roues compris). La voiture reste le moyen de transport privilégié par les Grandvertois soit par choix, soit par nécessité voire obligation puisque de nombreuses communes ou lieux d'emplois dans l'Essonne et dans les départements limitrophes restent difficilement accessibles – voire inaccessibles – en transports en commun.

Les transports en commun sont utilisés par 8,5 % des actifs dans le cadre des trajets domicile-travail. Les actifs utilisant quotidiennement le train comme moyen de transport domicile-travail se rendent à la gare de Brétigny-sur-Orge via une ligne de bus desservant Vert-le-Grand. Toutefois, l'absence de lignes ferroviaires directes à destination d'autres pôles d'emplois vers lesquels se rendent quotidiennement les actifs grandvertois (Evry, Arpajon...) limite fortement l'usage des transports en commun dans le cadre des déplacements domicile-travail, au profit de l'automobile.

Enfin, 4,5 % des actifs grandvertois se rendent à leur travail soit à pied, soit sans avoir besoin de se déplacer. Pour ces derniers, ce sont des emplois à domicile qui sont généralement exercés par des artisans, des commerçants ainsi que des professions libérales.





Une progression importante de la proportion de diplômé post-baccalauréat :

Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 17 ans est important à Vert-le-Grand (95,2 %), néanmoins il est légèrement inférieur à ceux de la CC du Val d'Essonne et de l'Essonne. Les jeunes de 18 à 24 ans sont moins scolarisés (48,2 % soit un peu moins d'1 jeune de cet âge sur 2), ce taux est également inférieur à ceux de la CC et de l'Essonne.

Les Grandvertois (de 15 ans ou plus) titulaires d'un diplôme au moins équivalent à celui du baccalauréat sont en progression depuis 2007, comme l'indique le graphique cidessous. Leur part est passée d'environ 52,8 % en 2007 à 59,3 % en 2012, soit une augmentation de 6,5 points.

A l'inverse, la proportion de la population qui a comme diplôme le plus élevé un certificat d'études primaires et un BEPC ou brevet des collèges a nettement baissé depuis 2007. Le taux de non diplômés a également diminué de façon assez prononcée (- 3 points). Ils représentent environ 7 % des habitants de la commune de 15 ans ou plus.

Taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans en 2012 (en %)

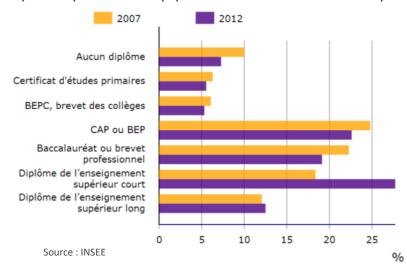
	Vert-le-Grand	CC du Val d'Essonne	Essonne
15-17 ans	95,1	97,8	96,5
18-24 ans	48,2	52,2	54,5

Source: INSEE

En comparaison de Vert-le-Grand, la CC du Val d'Essonne et le département de l'Essonne ont connu la même évolution du nombre de titulaires d'un diplôme au moins équivalent à celui du baccalauréat (respectivement + 4,5 points et + 4,3 points). En revanche, le taux de non diplômés est plus élevé au sein du territoire élargi (respectivement 11,2 % et 16 %).

La réussite scolaire dans les études supérieures est assez comparable entre la commune de Vert-le-Grand (59 %) et le département de l'Essonne (60 %). En revanche, elle l'est moins en comparaison de la CC du Val d'Essonne (51 %).

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus





B - Les logements



1. L'évolution du parc de logements

Une augmentation régulière du nombre de logements :

La commune de Vert-le-Grand compte 938 logements (dernier chiffre officiel issu du recensement de la population INSEE 2012).

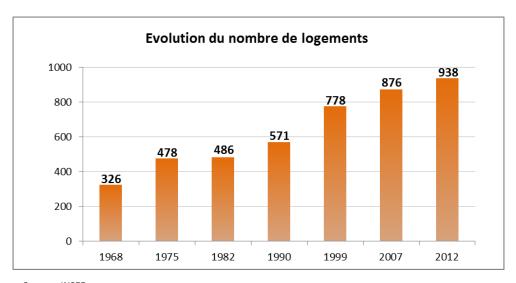
Ce nombre total de logements se décompose de la façon suivante :

- 870 résidences principales ;
- 11 résidences secondaires et logements occasionnels ;
- 57 logements vacants.

Le nombre de logements a presque doublé depuis le milieu des années 1970. Depuis le début des années 1990, le parc de logements se développe de façon régulière et notable, à raison de 150 à 200 logements construits par décennie.

Le taux de logements secondaires et occasionnels est très faible (1,2 %).

Le taux de logements vacants est de 6,1 %. Ce taux laisse peu de perspectives de réoccupation pour les années à venir (on estime que la rotation naturelle du marché (ventes, successions, etc.) permet difficilement de descendre en dessous du seuil de 5 % de logements vacants). Le nombre de logements vacants a augmenté de 10 unités sur la période récente. Cette augmentation est proportionnelle à celle du nombre total de logements connue depuis 2006.



Source: INSEE

L'augmentation du nombre de résidences principales (+ 51) entre 2007 et 2012 est légèrement plus faible que celle du nombre total de logements (+ 62) dans la commune. **Vert-le-Grand a donc une vocation d'accueil de population « permanente »**, constat qui est renforcé par les caractéristiques du parc de résidences secondaires et logements occasionnels : cette catégorie de logement est quasiment absente du parc de logements grandvertois (à peine 10 logements de ce type sont recensés en 2012).



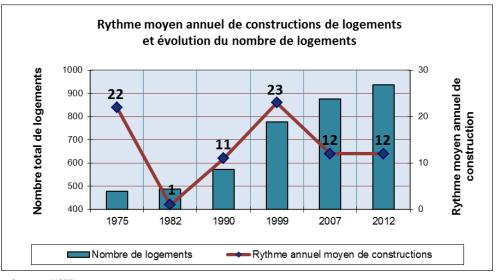
2. Le rythme de construction

Un rythme de construction relancé depuis les années 1990 :

A partir des années 1990, la commune de Vert-le-Grand a connu une relance du rythme de construction de logement : au cours des années 1990 et 2000, quatre opérations importantes de logements ont été réalisées dans le village : les lotissements « Les Rondins II », le « Clos Saint Germain », le « Clos de la Roseraie » et le lotissement situé chemin des Petits Douzains. Ce regain de la construction a fait évoluer le rythme moyen de construction à plus de 10 logements par an, jusqu'à 23 logements par an dans les années 1990.

En comparaison avec le graphique ci-contre, on note que la production annuelle de logements de ces dernières années est stable depuis le début des années 2000. Par ailleurs, elle se situe au même niveau que durant les années 1980.

Le rythme de construction de logements, depuis 40 décennies, montre une fluctuation importante liée à la réalisation « au coup par coup » d'opérations d'ensemble.



Source : INSEE

Après un rythme de construction prononcé au début des années 1970 (22 logements par an en moyenne), un net ralentissement de la production de logements a eu lieu jusqu'au début des années 1980 (1 logement par an). A partir des années 1980, le rythme de construction de logements s'est renforcé progressivement pour atteindre en moyenne 23 logements par an dans les années 1990. Ce rythme a ensuite diminué à nouveau (12 logements par an) au début des années 2000, puis s'est stabilisé jusqu'à ce jour.

De 2005 à 2015, 49 permis de construire ont été délivrés pour de la construction d'habitation neuve. A ces données, s'ajoutent les 18 logements du lotissement au sud du cimetière, ainsi que les 21 logements de la maison d'accueil rural pour personnes âgées située rue de la Croix Boissée.

Le rythme de construction de logements à Vert-le-Grand devrait s'équilibrer au cours des 10 prochaines années. Est programmée la construction d'environ 150 logements à l'horizon 2025, soit 15 logements par an en moyenne. Le projet du centre-village devrait à lui seul intégrer près des deux tiers des perspectives de construction : 80 à 100 logements sont envisagés sur ce site, dont une part de logements sociaux. Outre ce projet majeur, plusieurs sites de projet localisés au sein de l'enveloppe urbaine et sur les franges du village ont été choisis pour recevoir de petites opérations de logements.



3. La taille des résidences principales

Un parc composé en majorité de grands logements :

Le parc de logements présente une part importante de grands logements. Les logements de 4 pièces et 5 pièces et plus cumulés, concentrent plus de 70 % du parc.

La taille de logement la plus commune à Vert-le-Grand est celle des 5 pièces et plus : elle regroupe plus d'un logement sur deux (51 %).

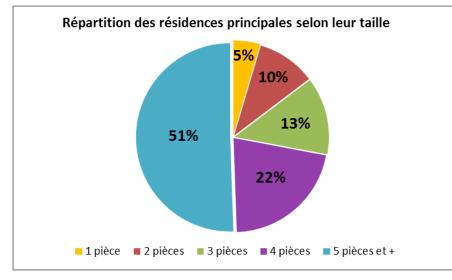
Les logements de 1 et 2 pièces sont peu représentés puisqu'ils ne constituent que 15 % du parc total de logements.

Comparé au milieu des années 2000, la répartition de ces logements est restée relativement stable, exception faite des logements de 4 pièces dont la part a augmenté de 3 points, au détriment de la part des logements de 5 pièces. La proportion des logements de 1 et 2 pièces a peu évolué depuis 2007, seule la part des 2 pièces a diminué d'1 point.

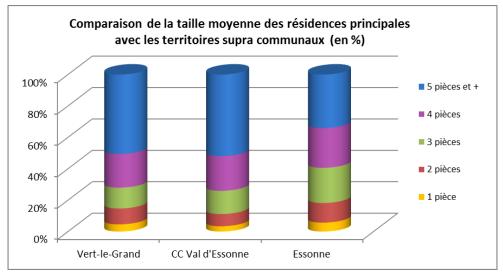
Ces dernières années, la production de logements s'est essentiellement portée sur des logements de 4 pièces en moyenne. Le parc de logements de 1, 2, 3 et 5 pièces et plus a augmenté faiblement, mais de facon égale.

Vert-le-Grand présente un parc de logements, selon la taille, comparable à celui de la CC du Val d'Essonne. Par rapport à l'Essonne, la commune compte une part bien plus importante de grands logements au détriment des petits (2-3 pièces).

Le parc de logements est à ce jour peu diversifié, comportant une part limitée de logements de taille intermédiaire. Le développement du parc de logements de cette taille permettrait d'accueillir plus facilement les jeunes ménages désirant s'installer à Vert-le-Grand, mais aussi de proposer des logements de taille adaptée aux personnes seules, jeunes couples (primo-accédants notamment) ou de couples sans enfant vivant encore dans de grands logements (personnes âgées...). Cet objectif doit par ailleurs être accompagné par la poursuite du développement du parc de logements sociaux.



Source: INSEE





4. La typologie des résidences principales

Un parc de résidences principales à dominante « maisons » :

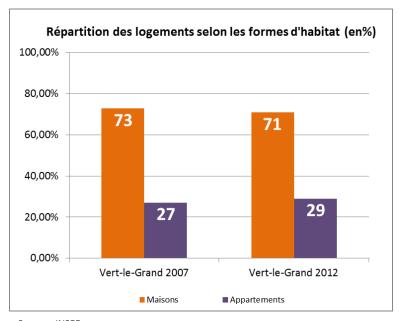
Le parc de logements se compose à 71 % de maisons et à 29 % d'appartements.

Au regard de cette répartition des logements, on note quelques disparités, entre maisons et appartements. La commune présente effectivement des secteurs composés en majorité soit de maisons individuelles, soit de logements collectifs ou appartements (résidence à l'angle de la rue Saint-Pierre et de la rue de la Croix-Boissée; résidences chemin des Pins; résidences d'habitat social rue de la Croix-Boissée, rue de la Poste...).

La répartition des logements selon les formes d'habitat a peu évolué ces dernières années, la part des appartements ayant augmenté de deux points au détriment de celle des maisons.

Ces dernières années, la construction de logements se fait à la fois sous la forme d'appartements en résidence et de maisons individuelles, ce qui maintient cette répartition actuelle entre maisons et appartements (70 / 30)

Les futures opérations de logements veilleront à prendre en compte le besoin de diversification de ce parc de logements, ce qui devra notamment se traduire par un développement des logements de type collectif, à l'instar du projet du Centre-Village dont les objectifs sont d'apporter une offre diversifiée en logements pour répondre aux besoins, et de s'intégrer dans le tissu urbain caractéristique de village. Ainsi, une part importante des logements réalisés au cours des 10 prochaines années se fera sous forme de logements collectifs.





5. Les statuts d'occupation des résidences principales

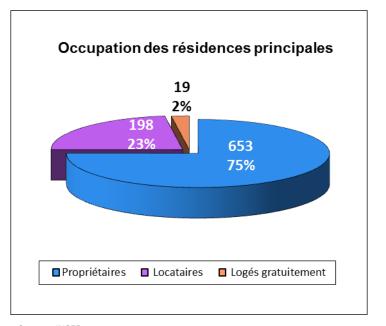
Un parc globalement composé de résidences principales en propriété :

La part des résidences principales en propriété est bien plus importante que celle des logements locatifs. 75 % de ménages sont propriétaires de leur logement, 23 % locataires et 2 % logés à titre gratuit.

A noter qu'avec un parc de 57 logements locatifs sociaux en 2015, la part des logements sociaux représente près de 7 % du parc de résidences principales.

L'évolution du statut d'occupation ne montre pas de mutation depuis le milieu des années 2000. La répartition entre propriétaires et locataires a très peu évolué entre 2007 et 2012.

Par ailleurs, les propriétaires restent plus longtemps dans leur logement que les locataires. Les propriétaires résidant actuellement dans la commune ont emménagé dans leur logement il y a en moyenne 18 ans. Les locataires occupent leur logement depuis 5 ans et demi en moyenne. De plus, les occupants de logements locatifs sociaux ont emménagé depuis 8 ans en moyenne ce qui confirme, à Vert-le-Grand comme ailleurs de façon générale, que le taux de rotation dans le parc de logement sociaux est plus faible qu'au sein du parc locatif privé.





6. Les logements sociaux

En 2015, Vert-le-Grand comporte un parc de **57 logements sociaux** (source Ville de Vert-le-Grand), **soit** près de **7 % du parc de résidences principales**.

Les logements sociaux de la commune se répartissent en trois opérations d'habitat, localisées chacune dans des quartiers différents :

- l'opération située rue de la Croix Boissée, à l'entrée Est du village, qui constitue à ce jour l'opération d'habitat social la plus ancienne de Vert-le-Grand ;
- la résidence des Pins située chemin des Pins, à l'entrée Nord du village ;
- la résidence située rue de la Poste, dans le centre-village.
- 1 bailleur social gère aujourd'hui 55 logements sociaux de Vert-le-Grand, il s'agit d'Essonne Habitat. Les 2 logements restants sont des logements communaux.



Résidence de la Croix Boissée

Par ailleurs, Vert-le-Grand accueille depuis le 1^{er} juillet 2013 une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) qui compte 22 logements, rue de la Croix Boissée. Il s'agit d'un foyer logement pouvant accueillir jusqu'à 23 résidents. A ce jour, 14 résidents sont hébergés. Ces logements aidés ne sont pas considérés dans le calcul du parc de logements sociaux, bien qu'ils partagent les mêmes caractéristiques.

Au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et de l'article L123-5 du Code de la construction et de l'habitation, la commune n'est pas tenue de comporter un minimum de 25 % de logements sociaux, dans la mesure où l'EPCI dans lequel elle est intégrée ne comprend pas de commune d'au moins 15 000 habitants.

Néanmoins, la Ville tient à maintenir son effort de construction de logements sociaux afin de diversifier son parc de logements et de répondre aux besoins de tous les habitants, actuels et futurs. De fait, une part de logements sociaux sera prévue au sein de la future opération du Centre-Village. D'autres sites de projets se verront attribuer la réalisation de logements sociaux permettant le renforcer le parc grandvertois.

Demandes de logement social :

Vert-le-Grand compte 14 demandes de logement social (en 1er choix) (source Ville – 2015).

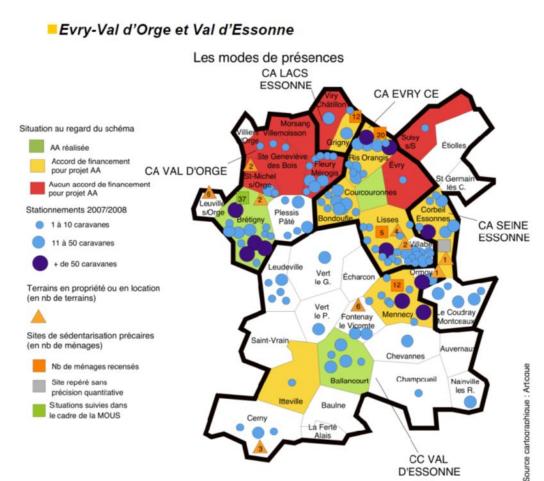


7. L'accueil des gens du voyage sur le territoire communal

En application de la loi du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) de l'Essonne a été adopté par arrêté préfectoral du 29 janvier 2003.

L'État et le Conseil général de l'Essonne ont lancé la procédure de révision du schéma lors de la Commission consultative des gens du voyage du 23 octobre 2008. Le SDAGV a été adopté par arrêté d'approbation signé conjointement par le président du Conseil Général de l'Essonne.

Le SDAGV adopté en 2013 n'impose pas la réalisation d'une aire d'accueil de longue durée sur le territoire grandvertois. Néanmoins, en complément des aires d'accueil de longue durée imposées pour certaines des communes de la CC (Ballancourt, Itteville et Mennecy), il prescrit la réalisation de 10 places à répartir entre les autres communes de la CC du Val d'Essonne, y compris Vert-le-Grand.



Source : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, 2013



8. Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val d'Essonne a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne le 30 septembre 2008.

Le SCOT, qui pose les grandes bases de l'urbanisme de demain, a 3 priorités :

- Renforcer l'attractivité du territoire en répondant aux besoins des habitants en termes de logements et en améliorant les équipements et services publics existants ;
- Maîtriser l'urbanisation du territoire en programmant une offre foncière adaptée aux besoins des habitants pour une meilleure qualité de vie ;
- Valoriser le cadre de vie et l'environnement en veillant à la qualité paysagère des espaces urbanisés et à urbaniser, en préservant notre agriculture et en protégeant nos espaces naturels. La Communauté de Communes est, en outre, compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans les institutions en charge du développement du « Centre Essonne » et notamment auprès des Communautés faisant partie du « Centre Essonne » : Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, Communauté d'Agglomération de Seine Essonne...

Le SCoT a prescrit pour la commune de Vert-le-Grand la réalisation de 140 logements entre 2006 et 2016, soit 14 logements par an. Parmi ces 140 logements, 10% devaient être des logements sociaux, soit 14 unités à réaliser sur la totalité de la période.

Les 140 logements prévus jusqu'en 2016 devaient être répartis selon une typologie de logements spécifique : 80% de maisons individuelles, 10% de maisons de ville et 10% de collectifs.

Le SCoT ayant été approuvé en 2008, sa durée d'application était effective jusqu'à la fin de l'année 2014. Le Conseil Communautaire de la CC du Val d'Essonne réfléchit donc à sa révision, notamment pour prendre en compte un certain nombre d'évolutions, tant administratives que réglementaires et législatives :

- L'intégration de 4 nouvelles communes dans l'intercommunalité en février 2010 (Guigneville-sur-Essonne, D'Huison-Longueville, Orveau et Vayres-sur-Essonne) ;
- Le renouvellement de la Charte du PNR (Décret du 1er Ministre du 27/04/2011) ;
- L'intégration des lois Grenelle 1 et 2 ;
- L'arrêt de l'activité militaire de la Base Aérienne 217;
- Les nouveaux projets de développement sur le territoire.



9. Les enjeux pour l'avenir

En 2007, le parc de logements comportait 819 résidences principales et le nombre d'habitants était de 2 356, soit un taux de 2,6 personnes par logement.

En 2012, le nombre de résidences principales est passé à 870 et le nombre d'habitants à 2 396, soit un taux d'occupation de 2,6 personnes par logement.

Pour la commune de Vert-le-Grand, le calcul du point mort nous indique qu'il n'était pas nécessaire de construire de logements entre 2007 et 2012 pour conserver une population de 2 356 habitants en 2012. De fait, chaque logement construit durant cette période a directement alimenté la croissance démographique de la commune. Environ 60 logements ont été réalisés sur la période 2007-2012, ce qui a généré une croissance démographique aboutissant à une population municipale d'environ 2 400 habitants en 2012.

> L'objectif démographique fixé par la municipalité est d'atteindre entre 2 650 habitants (minimum) et 2 800 habitants (maximum) à l'horizon 2025.

Les perspectives de construction de logements peuvent être avancées selon deux hypothèses :

- Hypothèse 1/ Le nombre moyen de personnes par résidence principale maintient son niveau actuel à l'horizon 2025 et il n'y a donc pas de point mort;
- Hypothèse 2/ Le nombre moyen de personnes par résidence principale reprend une légère baisse (2,5 habitants par logement en moyenne à l'horizon 2025) et il faut donc prendre en compte un point mort.

<u>Hypothèse 1: Maintien du nombre actuel de personnes par résidence principale à 2,6 :</u>

Dans cette hypothèse, il n'y a pas de point mort, c'est-à-dire que l'ensemble des nouveaux logements engendreront une augmentation de la population.

Sachant que la population est estimée à 2 400 habitants en 2015, la construction de 150 logements, soit 15 logements en moyenne par an, permettrait à l'horizon 2025 d'atteindre 2 800 habitants.

Hypothèse 2 : Reprise d'une légère baisse du nombre moyen de personnes par résidence principale à 2,5 :

Dans cette hypothèse, la baisse du nombre moyen de personnes par logement engendre un point mort, c'est-à-dire qu'une partie des nouveaux logements permettra uniquement de compenser le desserrement des ménages, sans engendrer d'augmentation de population.

Sachant que la population est estimée à 2 400 habitants en 2015, *la construction* de 150 logements (40 pour maintenir la population au niveau actuel et 110 pour permettre une croissance démographique), soit 15 logements en moyenne par an, permettrait à l'horizon 2025 d'atteindre 2 680 habitants.

La construction de 150 logements à l'horizon 2025 devrait permettre de répondre aux besoins du parcours résidentiel des Grandvertois (à savoir changer de logement pour répondre aux divers besoins familiaux, tout en restant dans la commune), et des personnes extérieures qui souhaiteraient s'installer à Vert-le-Grand.

Par ailleurs, ce rythme de construction prévisionnel ne remettra pas en cause la capacité des équipements existants, qui garantiront l'accueil de la population nouvelle.



C - Les activités économiques



1. Les emplois

La commune de Vert-le-Grand n'est pas caractérisée comme un pôle d'emplois majeur à l'échelle de l'Est de l'Essonne, pour autant elle accueille un nombre d'activités économiques et d'emplois important. Le nombre d'emplois présents dans la commune est de près de 840 (2012).

Emploi et activité	2007	2012
Nombre d'emplois dans la commune	744	836
Actifs ayant un emploi, résidant dans la commune	1 260	1 272
Indicateur de concentration d'emploi ⁷	0,59	0,66

Source : INSEE

Le tableau ci-dessus permet d'observer plusieurs phénomènes :

- > de 2007 à 2012, la commune de Vert-le-Grand a gagné près de 100 emplois, ce qui représente une hausse du nombre d'emplois de plus de 12 %;
- le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la commune est resté stable (+ 12 emplois soit + 1 %) ;
- I'indicateur de concentration d'emploi est peu élevé au regard du nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs, il est de 0,66 en 2012. Cela signifie que la commune compte davantage d'actifs qu'elle n'accueille d'emplois (3 actifs pour 2 emplois). A titre de comparaison, cet indicateur est bien plus faible dans la CC du Val d'Essonne (0,45), mais il est en moyenne plus élevé dans le département de l'Essonne (0,79).

La nette hausse du nombre d'emplois entre 2007 et 2012 conjuguée à la faible évolution du nombre d'actifs grandvertois ont entraîné une augmentation de l'indicateur de concentration d'emploi durant cette période, celui-ci étant passé de 0,59 à 0,66.

Le tableau ci-dessus présente les chiffres du recensement de la population 2012 en matière du nombre d'emplois et d'actifs. Les chiffres exposés sont à nuancer dans la mesure où le site ITM, premier employeur de la commune avec environ 1 800 emplois, n'est pas comptabilisé dans la ligne du tableau «nombre d'emplois dans la commune».

Gpace 3

⁷ L'indicateur de concentration d'emploi (ou taux d'attraction de l'emploi) désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

2. Les sites d'activités économiques

L'emploi public

L'emploi public correspond essentiellement aux emplois liés à la mairie de Vert-le-Grand, à l'école de la Croix Boissée, à la Poste, etc. Au total, la commune totalise en 2015 37 emplois publics (agents municipaux...).

L'emploi privé

En termes d'emplois présents sur la commune, Vert-le-Grand bénéficie d'une situation particulière, avec la présence de plusieurs sites d'activités économiques pourvoyeurs de nombreux emplois.

La commune de Vert-le-Grand accueille trois sites d'activités principaux, dont l'un est partagé avec la commune voisine du Plessis-Pâté (site du Parc de Tréville). Au total, ces sites d'activités rassemblent l'essentiel des emplois privés de la commune.

En limite Nord de la commune

Le Parc de Tréville occupe la limite Nord de la commune, au conctact des communes du Plessis-Pâté et de Bondoufle. Ce site d'activités est partagé entre les communes de Vert-le-Grand et du Plessis-Pâté. Il accueille l'entreprise ITM, siège du groupe Intermarché. Au total, ce site s'étend sur une superficie d'environ 50 hectares dont 35 sont situés à Vert-le-Grand. L'entreprise ITM compte environ 1 800 emplois sur la commune.

> Au nord-est du village

Entre le village et le Parc de Tréville se trouve l'Ecosite, représenté essentiellement par l'activité Semardel. L'Ecosite est installé sur une emprise très large, allant jusqu'en limite communale avec Echarcon à l'Est. Néanmoins, très peu de bâtiments sont implantés ce qui limite l'impact urbain de cette activité économique. Au total, environ 400 emplois proviennent de l'activité Semardel.

> Au sein du village

L'Est du village accueille une zone d'activités artisanales : la zone artisanale de la Croix Boissée. Ce site d'activités est localisé entre la RD 31 à l'est, le pôle d'équipements sportifs municipaux au sud et les habitations du village à l'ouest. La zone artisanale a été créée en 1981 et s'étend sur 1,4 hectare. Elle accueille une centaine d'emplois.





3. Les secteurs de l'économie locale

Au 1er janvier 2013, près de 50 % des emplois (47 %) sont du secteur secondaire. Il s'agit d'activités industrielles.

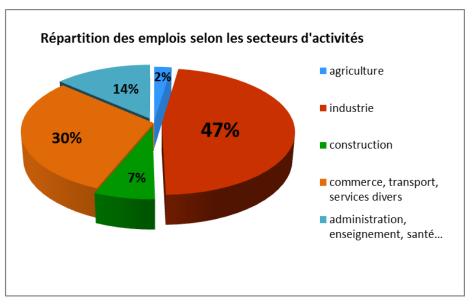
Le secteur tertiaire, regroupant le domaine du commerce, transport, services divers ainsi que le domaine de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale se place en deuxième position, regroupant 44 % des emplois.

Vient ensuite le secteur de la construction qui emploie 7 % des emplois.

L'agriculture regroupe 2 % des emplois à Vert-le-Grand.

En termes de progression du nombre d'emplois par secteur d'activités, les secteurs de l'agriculture (+ 2 points), de l'industrie (+ 16 points) et du commerce, transport et services divers (+ 2 points) ont gagné des emplois ces dix dernières années. Le secteur de l'industrie a connu une forte augmentation du nombre d'emplois (+ 127 unités), alors que ceux de l'agriculture et du commerce, transport et services divers ont crû plus modérément (respectivement + 15 et + 19 unités).

Les autres secteurs d'activités ont globalement enregistré en 10 ans une baisse générale du nombre d'emplois. Le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale a perdu près de 140 emplois, passant de 244 à 106 emplois, soit un recul de sa part de 57 %. Le nombre d'emplois dans le secteur de la construction a diminué plus modérément, passant de 63 à 51 emplois, soit une diminution de sa part de 19 %. Les diminutions du nombre d'emplois constatées dans ces secteurs d'activités n'a pas pour autant engendré une baisse générale du nombre d'emplois dans la commune, qui a légèrement augmenté entre 2007 et 2012 (une dizaine d'emplois environ).





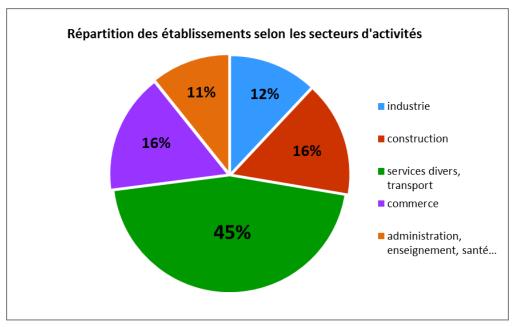
4. Les établissements économiques

L'importance des activités tertiaires dans le tissu économique local :

Au 1er janvier 2013, la commune accueille 159 établissements économiques.

Les établissements présents dans la commune se répartissent de la manière suivante :

- 115 établissements de services divers, transports, commerces (72 %) : ce champ d'activités regroupe l'ensemble des établissements du tertiaire marchand ;
- 25 établissements de construction (16 %) : ce champ comprend les activités d'installation ou de mise en œuvre sur le chantier du client, qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance ;
- 19 établissements industriels (12 %) : selon l'INSEE, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché ;
- 17 établissements de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (11 %) : ce champ d'activités regroupe l'ensemble des établissements du tertiaire non marchand.



Source: INSEE

En 2013, 16 établissements ont été créés, ce qui représente un taux de création d'environ 10 %. La création d'établissements économiques est légèrement moins importante comparée à l'année précédente, qui avait vu la création de 19 établissements économiques.

Les secteurs d'activités les plus dynamiques dans ce domaine ont été les services marchands (9 établissements créés) et la construction (5).



Des établissements actifs de taille réduite

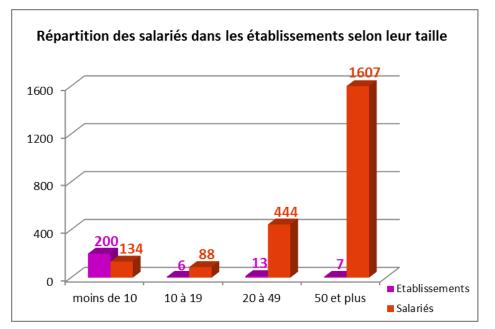
Le tissu économique de la commune se compose pour l'essentiel d'établissements de taille réduite. Près des trois guarts d'entre eux (67 %) ne comportent aucun salarié.

La commune de Vert-le-Grand accueille essentiellement des établissements économiques caractérisés par des structures de portée locale (services, commerces, artisanat) ne nécessitant pas de main d'œuvre importante (en majorité moins de 10 salariés). Près de 9 établissements sur 10 emploient au maximum 10 salariés, ce qui ne représente qu'environ 6 % des emplois à l'échelle de la commune.

Néanmoins, plusieurs établissements comportent des effectifs salariés plus importants : 7 établissements comptent plus de 50 salariés, ils totalisent un peu plus de 1 600 salariés. Il en ressort ainsi que 3,1% des établissements grandvertois accueillent au total 71 % des salariés travaillant dans la commune.

Les activités économiques de la commune les plus pourvoyeuses d'emplois sont localisées dans la partie Nord de la commune de Vert-le-Grand :

- ITM (1 800 emplois);
- Semardel, dans l'emprise de l'Ecosite (environ 400 emplois).





5. L'activité commerciale et artisanale

Un tissu commercial et de services bien implanté, qui répond aux besoins des habitants

Vert-le-Grand compte une dizaine de commerces et services de proximité.

Une offre commerciale concentrée au cœur du village

A l'exception de quelques commerces disséminés sur l'ensemble de la commune, l'offre commerciale est essentiellement regroupée dans le centre-village : place de la Mairie et dans son prolongement la rue de la Croix Boissée.

Le tissu commercial est adapté à la taille du village. Le cœur commerçant se situe au niveau de la place de la Mairie où se trouvent une pharmacie, une boulangerie, un magasin alimentaire (Proxi), une boucherie charcuterie traiteur, un salon de coiffure et un café restaurant. Dans le prolongement de la place de la Mairie, la rue de la Croix Boissée comprend un restaurant, une agence immobilière et un garage automobile.

Même si des commerces ont progressivement disparu depuis de nombreuses années, les commerces du village résistent globalement à la concurrence des communes voisines et des grandes surfaces, et ce malgré l'offre très large et diverse dans un rayon de 20 kilomètres.

• Une concurrence des pôles commerciaux voisins, qui contraint le développement commercial à Vert-le-Grand



Place de la Mairie

La commune comporte un environnement commercial très concurrentiel dans un rayon de 20 kilomètres et plus. Le poids commercial de la commune reste très modeste au regard de son environnement commercial proche.

Les propositions commerciales autour de 20 kilomètres sont nombreuses avec notamment Sainte-Geneviève-des-Bois (plus de 110 000 m² de plancher commercial), Brétigny-sur-Orge (68 000 m²) ou Evry (66 000 m²). En outre, certains pôles commerciaux de la région ont connu depuis quelques années des restructurations et des extensions importantes, en particulier ceux de Brétigny-sur-Orge et de Sainte-Geneviève-des-Bois.

La présence de ces pôles commerciaux (à proximité relative de Vert-le-Grand) sont à prendre en considération dans la mesure où l'offre globale proposée peut y être plus attractive, y compris pour des Grandvertois.



Un tissu artisanal notable, qui constitue une activité complémentaire des services et du commerce

L'artisanat représente dans la commune une activité importante (16 % des établissements économiques). L'artisanat demeure donc une activité très bien implantée dans la commune.

Les entreprises artisanales présentes à Vert-le-Grand couvrent l'ensemble des domaines d'activités propres à l'artisanat. Ces activités sont souvent les plus ancrées territorialement et historiquement, c'est pourquoi il s'avère nécessaire de les pérenniser et d'accompagner leur développement.

La présence des TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) dans le tissu d'activités représente un secteur d'emplois complémentaire aux secteurs des services et du commerce, majoritaires dans l'économie de la ville.



6. L'activité agricole

Données issues de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Ile-de-France (2015)

Les exploitations agricoles :

Le territoire de la commune de Vert-le-Grand s'étend sur 1 611 hectares dont 75% sont agricoles. Vert-le-Grand accueille 17 exploitations dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire ainsi que plusieurs exploitants venant d'autres communes.

Les exploitations situées sur la commune sont essentiellement spécialisées dans la polyculture. Néanmoins, d'autres spécialisations agricoles sont présentes à Vert-le-Grand :

- 12 exploitations agricoles pratiquent la polyculture ;
- 3 exploitations sont spécialisées dans le maraîchage, l'horticulture et les pépinières ;
- 3 exploitations font, en complément de leur activité de polyculture ou de maraîchage / horticulture, de l'élevage (des volailles pour 2 exploitations et du gibier pour 1 exploitation);
- 2 exploitations sont spécialisées autour du milieu équin (l'une constitue une école d'équitation, l'autre représente un poney-club);
- 2 exploitations sont des fermes pédagogiques ;
- 2 exploitations proposent un service de vente directe;
- 2 exploitations proposent un service d'hébergement touristique (l'une accueille un gîte rural, l'autre comprend des chambres d'hôtes.



Les bâtiments agricoles :

Un certain nombre de bâtiments agricoles sont présents dans la commune. Plusieurs d'entre eux mériteraient de pouvoir changer de destination car ils ne correspondent plus aux critères nécessaires à l'activité agricole. Dans la ferme des Brazeux, l'ancienne distillerie est dans cette situation. Dans la ferme de Montaubert, les granges ne sont plus adaptées à l'activité agricole. Il en est de même de la Ferme des Noues. Les bâtiments agricoles situés rue des Herses ne sont plus adaptés à l'activité agricole.

Par ailleurs, 5 exploitations en activité présentent le besoin d'étendre leurs bâtiments ou d'en créer de nouveaux. Toutefois, ce projet ne peut actuellement pas aboutir en raison de leur classement en zone NCa du Plan d'Occupation des Sols. Il est donc nécessaire que ces exploitations intègrent une zone autorisant sous conditions la réalisation de bâtiments agricoles. Les autres exploitations n'ont pas de besoin particulier d'extension.

<u>Les équipements agricoles</u> :

La qualité agronomique des sols repose en partie sur un drainage ancien (drainage en poterie) de toute la plaine, collecté par des systèmes de fossé. Tout aménagement de la plaine remettant en cause son fonctionnement est de nature à perturber la qualité agronomique des sols.



L'exploitation maraîchère présente dans la commune est irriguée grâce à un forage, qu'il y a lieu de préserver. Il en existe un second à la ferme de Montaubert. Le réseau de fossés doit donc rester accessible pour en permettre l'entretien.

La circulation agricole:

A l'exception d'une exploitation située dans le village de Vert-le-Grand, qui connaît par ailleurs des problèmes d'accessibilité à ses bâtiments, le matériel agricole contourne généralement le village. Il est donc important de garder aux routes de ceinture des gabarits permettant la circulation des engins agricoles. Une seule route dans le tissu bâti est utilisé, il s'agit de la rue des Noues qui se prolonge par la rue des Sablons. Les agriculteurs y rencontrent déjà des difficultés liées au stationnement des véhicules. Le problème doit être étudié et anticipé sur le reste de la zone bâtie.

Les agriculteurs rencontrent également des difficultés sur la route de Brazeux en passant sous la RD31 car le gabarit du pont est insuffisant. Ils sont donc obligés de faire un détour.

Par ailleurs, plusieurs secteurs sont considérés comme dangereux :

- Pour le jardin du maraîcher, des problèmes de stationnement des clients qui se garent sur la rue des Sablons sont constatés, ce qui est dangereux ;
- Les sorties de chemin qui arrivent sur la RD31 ne sont pas correctement aménagées.

Sur de plus grands circuits, les exploitants doivent régulièrement se rendre à leur organisme stockeur situé à Marolles-en-Hurepoix. Ils sont donc amenés à utiliser la RD26 et la RD117 qui devront garder un gabarit correspondant aux engins agricoles. Ils se rendent aussi chez le concessionnaire à Fontenay-le-Vicomte en prenant la RD31. L'inquiétude est liée à la volonté de suppression du passage à niveau de Ballancourt qui serait fatale pour tout le circuit si les aménagements de substitution ne sont pas dimensionnés pour le matériel agricole. Dans une moindre mesure, ils se rendent également à Milly, Etampes ou Cheptainville.

La prospective :

Les inquiétudes quant aux aménagements futurs sont liés à :

- L'extension de la décharge ;
- La rocade Centre Essonne qui risque de couper complètement la zone agricole.

Les agriculteurs espèrent que les terres libérées par le CEV permettront de conforter l'activité agricole du secteur.

L'utilisation de la RD31 et de la RD26 étant très importante, ils veilleront à leur garder le gabarit nécessaire aux activités agricoles.

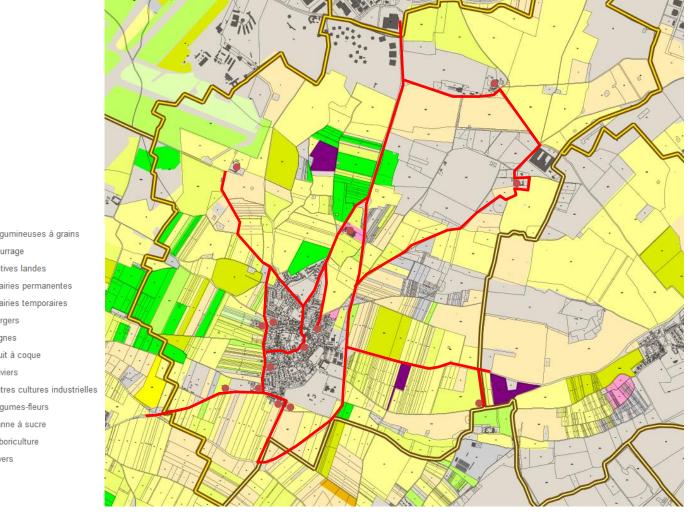


Le principe de réciprocité

Les exploitations d'élevage disposent d'installations pouvant présenter des nuisances pour le voisinage dont l'aménagement ou le développement est soumis à l'application de réglementations sanitaires très strictes (Règlement Sanitaire Départemental -R.S.D.- ou législation sur les installations classées). Selon la taille et la nature des troupeaux, ces réglementations impliquent, pour toute construction liée à l'élevage, le respect d'un recul de 50 à 100 m selon les cas, de toute habitation de tiers ou des limites d'urbanisation. Le règlement sanitaire départemental de l'Essonne fixe les règles suivantes :

- Les élevages porcins à lisier ne peuvent être implantés à moins de 100 m des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public,
- Les autres élevages, à l'exception des élevages de type familial et de ceux de volailles et de lapins, ne peuvent être implantés à moins de 50 m des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public à l'exception des installations de camping à la ferme,
- Les élevages de volailles et de lapins ne peuvent être implantés à une distante inférieure à 25 m pour les élevages renfermant plus de 50 animaux de plus de 30 jours et à 50 m pour les élevages renfermant plus de 500 animaux de plus de 30 jours, des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public à l'exception des installations de camping à la ferme,
- A l'exception des établissements d'élevage de volailles ou de lapins renfermant moins de 500 animaux, l'implantation des bâtiments d'élevage ou d'engraissement dans la partie agglomérée des communes urbaines est interdite.









Exploitations agricoles



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT





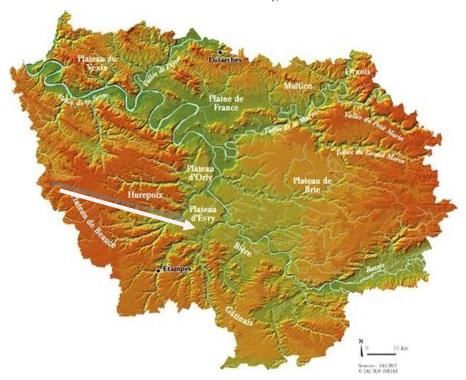
A - Les caractéristiques physiques du territoire



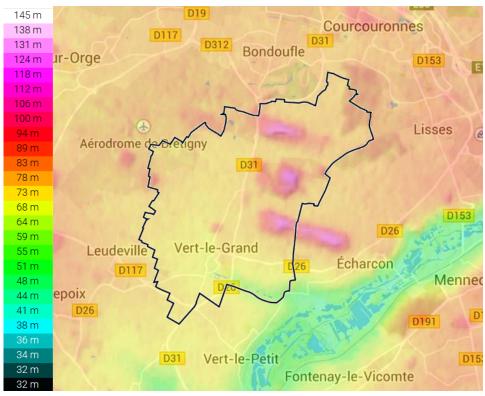
1. La topographie

La commune est située sur le plateau d'Evry.

Le territoire est relativement plat, avec une altitude moyenne autour de 75 mètres. Il est marqué par la présence de 3 buttes à l'est et de la vallée du ru de Misery. La butte la plus haute culmine à 124 mètres, tandis que le point bas du territoire se trouve dans la vallée du ru de Misery, à environ 60 mètres.



La topographie du territoire



Source: http://fr-fr.topographic-map.com





2. La géologie

Localisé sur le plateau du Hurepoix, le sous-sol de la commune est majoritairement caractérisé par sa formation géologique sablo-argilo-calcaire appelée « Limons des Plateaux ».

On distingue donc sur la commune les couches géologiques suivantes :

- Les limons des Plateaux (LP):

On les trouve sur la plus grande partie de la commune. Ce sont des dépôts détritiques meubles, argileux et schisteux à grain très pur. Leurs origines sont continentales et éoliennes. Ils procurent une bonne fertilité au sol favorable à l'agriculture.

La partie supérieure du sol constitue le profil cultural, c'est-à-dire l'ensemble constitué par la succession des couches de terres, individualisées par l'intervention des instruments de culture, les racines de végétaux, et les facteurs naturels réagissant à ces actions. Le meilleur profil cultural est celui qui est le plus profond tout en ayant la plus grande capacité de rétention d'eau. Du fait de l'agriculture, l'horizon superficiel du sol a subi de grande transformation par rapport à son état d'origine.

Les Sables et Grès de Fontainebleau du Stampien Supérieur (g2b) :

Conservés sous forme de quelques buttes témoins (Buttes de Montaubert, butte d'Echarcon), ils sont d'une épaisseur environ égale à cinq mètres. Les exploitations étaient nombreuses sur les bancs des buttes de Sables de Fontainebleau. Largement dominé par la silice (95 à 98%), ils sont remarquables par leur pureté et par leur granulométrie homogène. Ils sont de couleur blanc pur à grisâtre, mais le plus souvent ocre roux. Cette dernière teinte est due à une « contamination » par les eaux pluviales ou les nappes alluviales. Les grès y abondent.

- Les calcaires et argiles à Meulière de Brie du Stampien Inférieur et du Sannoisien Supérieur (q1b) :

La commune est située sur un secteur où sont recensés des formations argileuses et marneuses. On les localise au sud-est du territoire, aux abords de la vallée du ru de Misery.

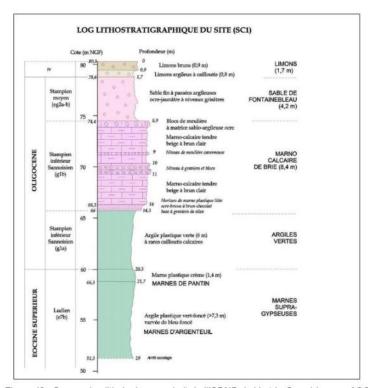
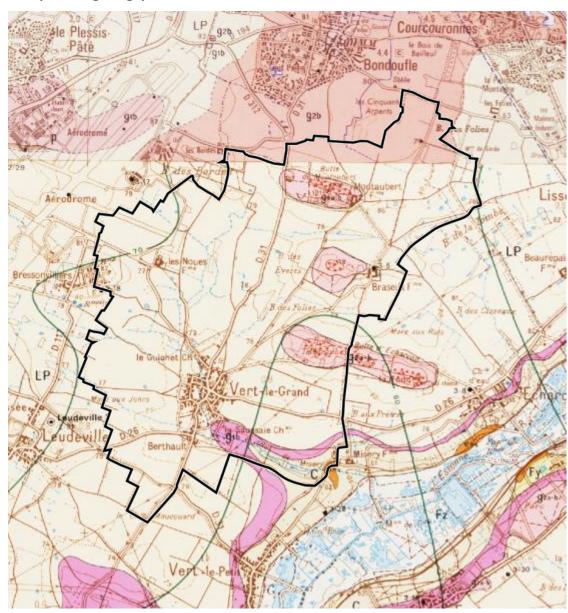


Figure 42 : Succession lithologique au droit de l'ISDND de Vert-le-Grand (source ACG)



Composition géologique des sols



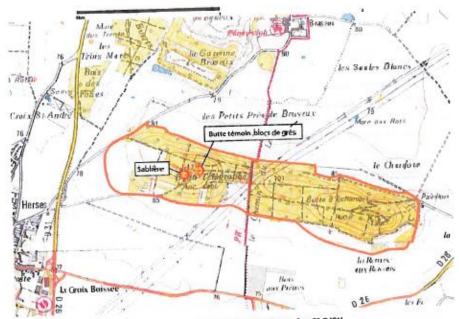
Source: BRGM



Inventaire du patrimoine géologique de l'Essonne

L'inventaire du patrimoine géologique de l'Essonne indique la présence d'un géosite à Vert-le-Grand. Il est constitué par la « butte du Télégraphe » et par la « butte d'Écharcon » qui forment un relief allongé, long de 2 kilomètres et large de 400 à 500 mètres. La « butte du Télégraphe » est un site d'intérêt départemental composée d'une butte témoin des Sables de Fontainebleau sur le plateau des calcaires et meulières de Brie. Par ailleurs, il est à noter qu'un télégraphe optique (système Chappe) était en service sur la butte de Vert-le-Grand au début XIXC siècle. Il fut démoli vers 1850.

Butte du Télégraphe



Cartographie : IN SITU, 2007 . Données cartographiques SIG CG91 - Fond topographique : Scan25 @ IGN @ Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces naturals sensibles .



Le Schéma Départemental des Carrières

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Essonne a été approuvé en novembre 2000. Il identifie les matériaux disponibles à l'échelle du Département, ainsi que les zones dans lesquelles l'exploitation de ces matériaux est possible.

La commune de Vert-le-Grand ne présente aucune contrainte concernant l'exploitation de carrières. Cependant son occupation agricole et la présence de fossés et du ru de Misery se jetant dans une zone Natura 2000 font que l'exploitation de carrières dans la commune doit être bien réfléchie si elle est envisagée.

après levée de la (ou des) contrainte(s).

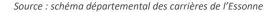
où l'exploitation de carrière est possible sous réserve d'étude relative aux contraintes.

de le réglementation en vigueur.

Autres espace, hors des zone 1 et 2, où l'exploitation de carrière est possible sous réserve du seul respect

Zone 1 incluant au moins une contrainte de 1ère catégorie où l'exploitation de carrière est soit interdite, soit autorisable Zone 2 n'incluant que des contraintes de 2ème catégorie,

Contraintes pour l'exploitation de carrières





3. L'hydrographie

a - Le réseau hydrographique

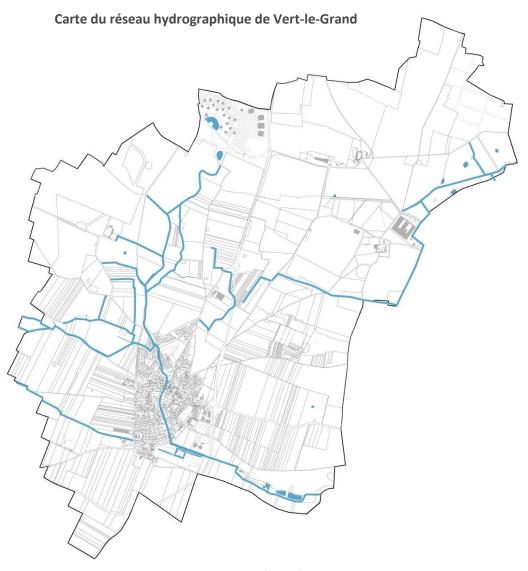
Le ru de Misery traverse le territoire.

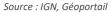
Au-delà de ce ru, la commune compte un réseau dense de fossés permettant notamment l'évacuation des eaux pluviales.

La qualité des cours d'eau

Une station de contrôle de la qualité de l'eau se trouve en limite communale, avant que le ru ne se jette dans les marais. En 2010, l'état écologique, et notamment pour l'hydrobiologie, est mauvais (présence importante de diatomées). En 2013, l'état écologique, notamment pour la physicochimie, est mauvais.









b - Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) 2016-2021 du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et son programme de mesures sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016. Il fixe pour une période de 6 ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité de l'eau » à atteindre dans le bassin de la Seine. Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis comme :

- la diminution des pollutions ponctuelles ;
- la diminution des pollutions diffuses ;
- la protection de la mer et du littoral ;
- la restauration des milieux aquatiques ;
- la protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- la prévention du risque d'inondation.
 - c Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce

Le SAGE de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 11 juin 2013.

4 objectifs spécifiques ont été identifiés dans le cadre du SAGE. Ils se déclinent en mesures réglementaires et opérationnelles :

- Gérer quantitativement la ressource
 - Maîtriser les prélèvements dans la ressource
 - O Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
 - Limiter l'impact des forages proximaux sur le débit des cours d'eau
 - o Prélèvements en nappe à usage géothermique
- Assurer durablement la qualité de la ressource
 - o Préserver la qualité de la ressource aux captages destinés à l'AEP
 - O Diminuer la pollution par les nitrates d'origine agricole
 - Diminuer la pollution issue de l'utilisation des produits phytosanitaires

- Réduire la pollution issue des rejets domestiques, le phosphore et l'eutrophisation
- Réduire la pollution issue des eaux pluviales
- Limiter l'impact des nouveaux forages sur la qualité de l'eau
- Préserver les milieux naturels
 - o Rétablir la continuité écologique des cours d'eau
 - Limiter l'impact des plans d'eau sur les cours d'eau dans les secteurs à forte densité
 - o Préserver la morphologie des cours d'eau
 - Préserver les zones humides
- Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement
 - Préserver les zones d'expansion des crues et les zones inondables



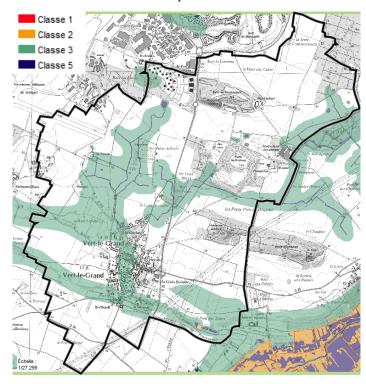
d - Les zones humides

Une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région Ile-de-France a été menée par la DRIEE selon les deux critères suivants : critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation.

Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse.

Sur le territoire communal, on retrouve des zones humides de classe 3 et 5. La classe 3 correspond à des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. La classe 5 correspond aux zones en eau.

Zones humides ou potentielles humides



Source : DRIEE



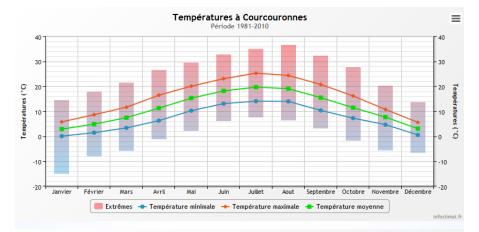
4. Le climat

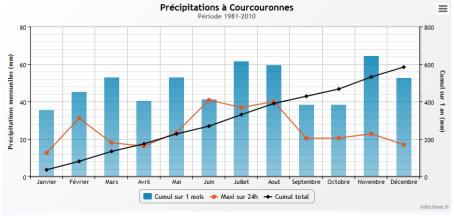
Vert-le-Grand, comme l'ensemble de l'Ile-de-France, est sous l'influence d'un climat océanique dégradé, caractérisé par des températures plutôt douces et une pluviométrie modérée.

Les relevés proviennent de la station météorologique de Courcouronnes.

Les graphiques du dessus présentent les moyennes de température et de précipitations sur la période 1981-2010.

- Durant cette période, la température moyenne annuelle est de 11,4°C, la température maximale moyenne est de 15,7°C et la température minimale moyenne est de 7,1°C. Quelques extrêmes significatifs sont à relever : température la plus élevée : 36,7°C en 2012 et température la plus basse : -15,1°C en 2010.
- Durant cette période, les précipitations ont atteint 584 mm de cumul par an en moyenne. Les mois les plus secs sont janvier, avril, juin, septembre et octobre.





Source: infoclimat.fr



B - Le paysage



1. Le grand paysage

Selon le guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne, la commune de Vertle-Grand se situe au sein de la grande entité des paysages urbains du Centre Essonne. Les atouts et caractéristiques des paysages du Centre Essonne sont les suivants :

- la centralité du département ;
- les paysages les plus urbanisés du département et des pôles urbains forts (Evry, Massy, Palaiseau, Arpajon);
- le patrimoine architectural et urbain des centres anciens ;
- quelques reliefs repères: buttes témoins boisées au sud du centre Essonne (plateau de Vert-le-Grand), butte témoin de Montlhéry, pentes festonnées de l'Orge et de l'Yvette;
- des horizons lointains, constitués par les coteaux des plateaux de Beauce et du Hurepoix;
- des vallées discrètes (l'Yvette et l'Orge) dans l'urbanisation mais précieuses ;
- des espaces naturels des fonds de vallées préservés mais discontinus;
- des espaces agricoles au cœur des zones habitées sur les pentes de l'Yvette et de l'Orge et sur le plateau de Vert-le-Grand.

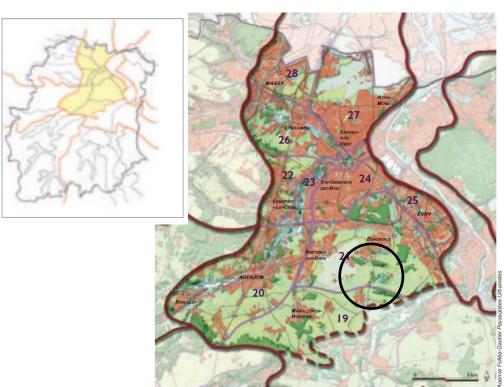
Les enjeux de préservation, de réhabilitation et de valorisation auxquels sont confrontés les paysages du Centre Essonne sont les suivants :

- des secteurs au relief peu présent: plateaux uniformes ;
- une urbanisation formée de quartiers juxtaposés, en grandes masses monospécifiques, qui communiquent peu entre eux (grands ensembles, nappes pavillonnaires, zones d'activités);
- des coupures très fortes par les Infrastructures des quartiers urbanisés (A
 6, RN 7, voles de train et de RER);
- des confluences de l'Orge « oubliées » et perdues dans l'urbanisation (Yvette, Salmouille et Rémarde);
- une urbanisation qui avance sur le plateau agricole du sud et des lisières urbaines peu valorisées ;
- des espaces agricoles morcelés ou enclavés et sous forte pression urbaine;

• un paysage peu qualifiant depuis les voies de transit: urbanisation linéaire et zones d'activités le long des infrastructures (A6, RN104, RN20, RN7...).

La commune se situe sur le plateau de Vert-le-Grand, qui offre des espaces agricoles importants à l'échelle du Département. Sur cette thématique des espaces agricoles, le guide des paysages identifie les objectifs suivants :

- Contribuer à la protection des paysages agricoles au contact de l'agglomération francilienne pour leur valeur économique, sociale et structurante
- Contribuer au soutien d'une agriculture diversifiée
- Maintenir des espaces ouverts au cœur des tissus urbanisés
- Organiser des relations entre les habitants et les agriculteurs
- Valoriser les paysages agricoles
- Développer des marchés locaux pour les produits issus de l'agriculture





2. Les composantes paysagères

Un paysage à dominante agricole et naturelle abritant un village ayant conservé son caractère

Le territoire est dominé par des espaces agricoles de grande culture, dont les couleurs changeantes au cours des saisons animent le paysage communal. Quelques fermes isolées au sein de l'espace agricole créent des repères dans le paysage. Par ailleurs, certaines exploitations particulières, notamment le maraîchage, créent des ambiances différentes, l'impact des serres étant plus fort dans le paysage.





Par ailleurs, la végétation sur les buttes, au sein de l'espace agricole mais aussi de l'espace urbain donnent une ambiance naturelle marquée au territoire. Les espaces boisés créent par exemple des horizons « verts » en été.



Le village, au cœur de l'espace agricole, a conservé son caractère patrimonial. Son insertion dans le paysage est globalement assez bonne, la transition avec l'espace agricole étant en partie gérée à travers l'espace public des voies entourant le

village. Par exemple, la plupart des maisons le long de la rue du Fossé de Châtres présentent leur façade avant, souvent plus qualitative que la façade arrière. Quand aucune route ne marque la transition avec l'espace agricole, la végétation des fonds de parcelle est assez importante et masque les constructions ; seules quelques toitures émergent, signalant la présence de l'urbanisation.





Des limites communales peu lisibles du fait de la continuité agricole avec les territoires alentour

Les continuités agricoles ou naturelles (buttes notamment) rendent difficile l'identification des limites du territoire, qui ne s'appuient sur aucun élément physique particulier.





Un paysage marqué par la présence de buttes

Les buttes témoins sont issues de la nature géologique du sol, et créent des points de repère visuels dans le paysage. Seule la butte de la SEMARDEL est artificielle, liée à l'activité de traitement des déchets du site.

Leur caractère boisé anime le paysage marqué par des espaces agricoles de grande culture.



Un paysage marqué par un réseau hydrographique dense

Ce réseau hydrographique est surtout perceptible par la végétation l'accompagnant, qui crée un véritable maillage vert au sein de l'espace agricole.

Le ru de Misery au sud-est du territoire est perceptible par la végétation particulière et l'occupation du sol de ses abords.



Un paysage marqué par des activités humaines impactantes

Le territoire abrite l'écosite, une partie de la BA217 et des puits de pétrole qui marquent le paysage.

L'écosite occupe une place importante dans le paysage, de par l'ampleur de ses installations. Un travail d'intégration paysagère est cependant réalisé afin d'intégrer au mieux cette activité importante et peu qualitative.





La BA 217 à l'extrémité nord-ouest du territoire est peu perceptible sur le territoire communal, hormis par les barrières empêchant tout accès au site. Cependant, les tours de contrôle, même si elles ne sont pas localisées sur le territoire communal, marquent le paysage.



Les puits de pétrole quant à eux occupent une petite partie des espaces agricoles, mais les installations importantes marquent aussi le paysage.









Des vues nombreuses vers le clocher de l'église

Le clocher de l'église est un point de repère dans le paysage urbain et il est visible depuis de nombreux endroits, en limite et au sein de l'espace urbanisé.



La RD 31, une route impactant le paysage, et créant une coupure à certains endroits

Son emprise importante sur certains tronçons (notamment le rond-point d'accès à l'écosite) le fait qu'elle soit bordée de hauts peupliers le long de l'écosite, mais aussi son positionnement en surplomb au niveau du village font que cet axe routier crée une rupture dans la lecture du paysage communal.





C - Les espaces verts – la trame verte et bleue



1. Les espaces naturels

Vert-le-Grand présente une diversité importante d'espaces naturels : des espaces agricoles cultivés, des espaces boisés, des espaces verts publics et des espaces verts privés, souvent liés à des grandes propriétés.

a - Les espaces agricoles

Ils occupent une superficie importante de la commune. Ils sont essentiellement dédiés à de la grande culture.





Au sein de l'espace agricole se trouve des bâtiments de ferme encore en activité, telle que la ferme des Noues, ou la ferme de Montaubert. On y trouve aussi un maraîcher, un élevage de poulets et deux centres équestres.







L'espace agricole est traversé par un réseau de fossés de drainage important. Ce réseau de fossé est souvent accompagné d'une végétation dense, qui joue un rôle important dans la trame verte, mais qui anime aussi le paysage de grandes cultures. Quelques arbres isolés, souvent le bord des routes ou des chemins, participent aussi au paysage communal.





Par ailleurs, on trouve au sein de l'espace agricole des puits de pétrole.



b - Les espaces boisés

Ils sont localisés soit sur les buttes, soit au sein de l'espace agricole. Ils sont soit sous forme de bosquets, soit sous forme de plus grands ensembles, qui créent un horizon aux espaces agricoles ouverts.



c - Le « fond de vallée » du ru de Misery

Cet espace est identifié au sud-est du territoire. IL correspond aux abords du ru de Misery, où l'on trouve des espaces humides bien identifiables dans le paysage de par l'occupation du sol.

d - Les espaces verts publics

Ils sont peu nombreux, et localisés au sein de l'espace urbain ou en limite. On trouve notamment un espace au nord du cimetière, ou un petit parc à proximité de la Mairie.



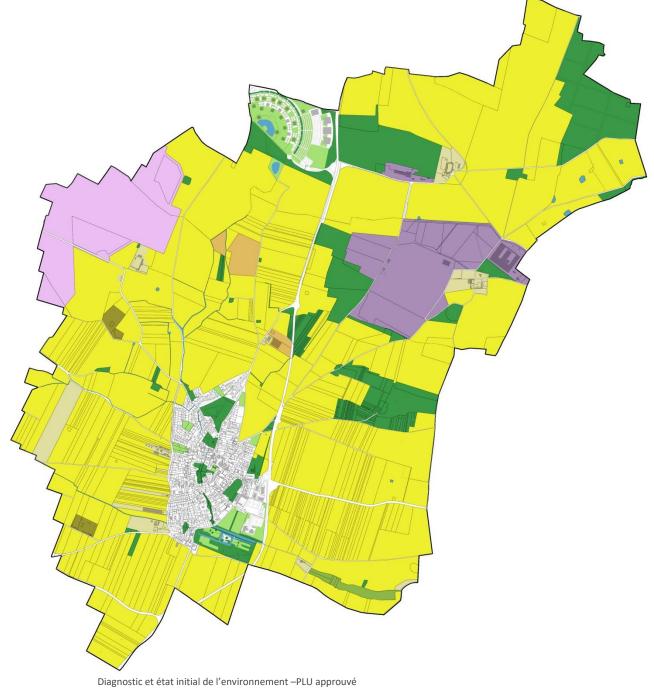


e - Les espaces verts privés

Ils correspondent aux parcs des grandes propriétés que l'on peut retrouver en espace urbain. 3 grandes propriétés peuvent être remarquées de par leur taille importante. Par ailleurs, certains cœurs d'îlots, notamment atout du ru de Misery présentent une végétation importante et créent une ambiance verte.









Espaces agricoles

Grande culture

Espaces boisés

Espaces en herbe

du ru de Misery

BA217

SEMARDEL

Puits de pétrole

Hydrographie

Milieux humides autour

Bâtiments d'exploitation ou centres équestres

Horticulture



2. La trame verte et bleue

La trame verte et bleue ne doit pas être pensée seulement à l'échelle communale, mais doit aussi s'inscrire dans un cadre plus large à l'échelle intercommunale.

Pour se maintenir et se développer, tous les êtres vivants ont besoin de pouvoir échanger et donc de circuler. L'intensité et l'étendue des activités humaines (urbanisation, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture...) contraignent voire empêchent les possibilités de communication et d'échanges pour les faune et flore sauvages. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc de limiter cette fragmentation en recréant des liens. Pour répondre à cet enjeu, le Grenelle de l'environnement a mis en place l'élaboration d'une trame verte et bleue à l'échelle nationale, régionale et locale. La trame verte et bleue est constituée de :

- réservoirs de biodiversité ou noyaux de biodiversité : Il s'agit des milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité, ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes localement ou constituent un habitat propice à leur accueil
- corridors ou continuités écologiques : constitués de nature ordinaire (espaces agricoles, boisés...) ou de trames jardinées (trame verte en ville), ces espaces de transition permettent les échanges entre les réservoirs de biodiversité.

Par définition déterminée par la loi Grenelle 2, la trame verte repose :

- d'une part, sur les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, et notamment tout ou partie des espaces visés aux livres III (Espaces naturels) et IV (Faune et flore) du Code de l'environnement;
- d'autre part, sur les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précédent;
- enfin, sur les surfaces en couvert environnemental permanent mentionnées au I de l'article L. 211-14 du Code de l'environnement (bandes enherbées).

Les composantes de la trame verte

Les éléments de la trame verte sont identifiés d'une part au sein des espaces agricoles ou sur les buttes, et d'autre part à l'intérieur du milieu urbain. Des composantes majeures et des composantes plus ponctuelles participent activement à la diversité de la trame verte.

Les boisements des buttes, les bosquets au sein de l'espace agricole et la végétation en accompagnement du réseau de fossés constituent des éléments importants de la trame verte à l'échelle communale, voire intercommunale.

Les grands parcs privés et les espaces verts, sur le territoire, constituent des réservoirs de biodiversité et offrent un refuge pour la faune et la flore de la zone urbaine. Les parcs et jardins publics et privés participent à la création de cœurs d'îlot complémentaires aux principales composantes de la trame verte en espace urbain.

Les principales composantes de la trame bleue

La trame bleue est présente à Vert-le-Grand sous plusieurs formes : les nombreux fossés de drainage au sein de l'espace agricole, le ru de Misery, les canaux dans le parc du château, et les zones humides ou mares en espace agricole.

Il s'agit d'une véritable richesse hydrographique, en lien avec la vallée de l'Essonne et les zones humides d'Echarcon au sud-est de la commune.



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

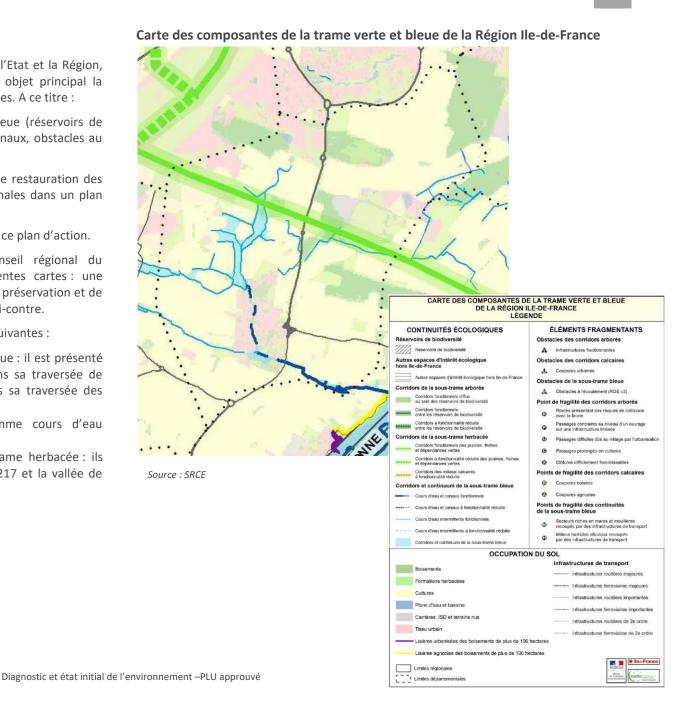
Le schéma régional de cohérence écologique, co-élaboré par l'Etat et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques);
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Ce document a été approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013. Il est composé notamment de différentes cartes : une identifiant la trame verte et bleue et une autre les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue. Elles sont présentées ci-contre.

Sur le territoire communal, le SRCE identifie les composantes suivantes :

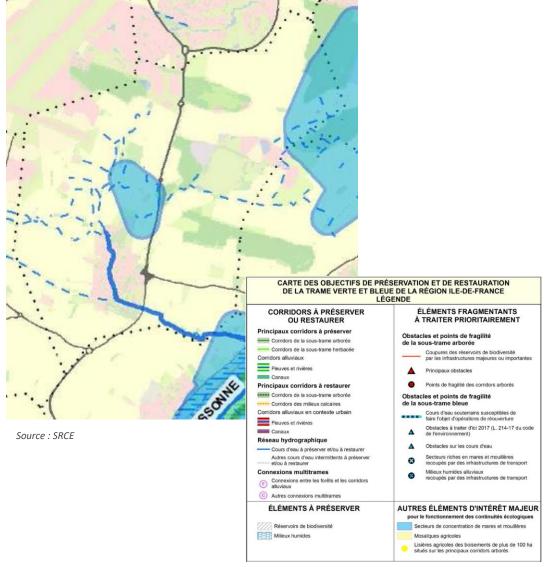
- le ru de Misery comme corridor de la sous-trame bleue : il est présenté comme un cours d'eau à fonctionnalité réduite dans sa traversée de l'espace urbain, et en cours d'eau fonctionnel dans sa traversée des espaces agricoles,
- le réseau de fossés dans l'espace agricole comme cours d'eau intermittents fonctionnels,
- les espaces agricoles comme corridor de la sous-trame herbacée: ils permettent de faire un lien entre la base aérienne 217 et la vallée de l'Essonne.



Sur le territoire communal, le SRCE identifie les objectifs suivants :

- le ru de Misery comme cours d'eau à préserver et/ou à restaurer,
- le réseau de fossés comme cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer,
- le secteur au nord-est du bourg et au nord-est de la SEMARDEL comme secteurs de concentration de mares et mouillères.

Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue de la Région Ile-de-France





3. Les protections et recensements des espaces naturels

a - Les espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des zones naturelles remarquables et fragiles qui bénéficient d'une action de protection et de promotion menée par le Département en collaboration avec différents partenaires (collectivités locales, associations, ...).

Menée depuis 1989, la politique active de préservation des espaces naturels sensibles se définit autour de trois critères :

- la richesse naturelle (au plan floristique, faunistique, écologique et géologique),
- la qualité du cadre de vie (paysages naturels, culturels, intérêt pédagogique ou de détente),
- la fragilité (pression de l'urbanisation, urbanisation non contrôlée, espaces abandonnés, présence de nuisances ou de pollutions diverses).

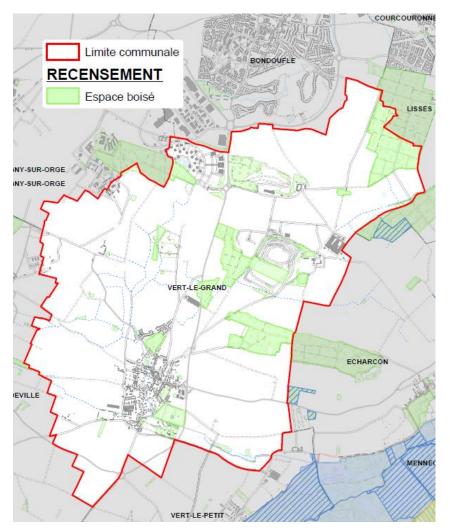
Espace Naturel Sensible

C'est une notion définie par la loi (du 18 juillet 1985, modifiée par celles du 2 février 1995 et du 7 février 2002). Le texte officiel dispose qu' "afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, des champs naturels d'expansion des crues, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non."

La carte ci-contre, datant de 1993, identifie les espaces naturels recensés.

Il s'agit uniquement d'espaces boisés, aussi bien en espace agricole qu'en limite de l'espace urbain. Ces espaces sont importants car ils participent à la trame verte du territoire, et peuvent servir de refuge pour la faune.

Carte des Espaces Naturels Sensibles (ENS) identifiés par le Département



Source: www.essonne.fr



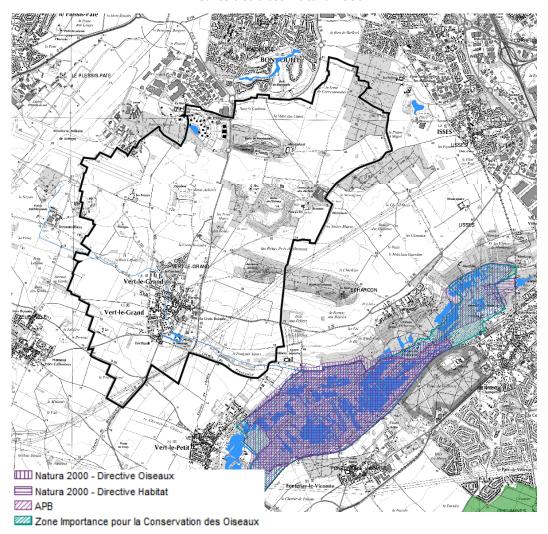
b - Les sites Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est recensé sur le territoire communal, cependant ce type d'espace protégé est identifié sur le territoire voisin, au sud-est de la commune dans les zones humides d'Echarcon au sein de la vallée de l'Essonne.

Ces espaces sont identifiés au titre de la Directive Oiseaux (Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte) et au titre de la Directive Habitat (Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne).

Par ailleurs, une ZICO (Zone importante pour la Conservation des Oiseaux) et un APB (Arrêté de Protection de Biotope) sont aussi identifiés dans cette vallée.

Carte des sites Natura 2000



Source : DRIEE



4. La faune et la flore

Le territoire communal est riche en termes d'espèces faunistiques et floristiques. Selon les données de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), la commune compte 719 espèces : 402 espèces animales, 313 espèces végétales, et 4 espèces de champignons.

Parmi ces espèces, 673 sont indigènes, 35 sont introduites, 7 espèces sont envahissantes, et 5 sont cryptogènes (espèce dont l'origine exotique ou indigène dans un territoire n'est pas connue avec certitude).

Les données du CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien), identifient 203 espèces végétales sur le territoire, dont une espèce protégée (Damasonie étoilée), 3 espèces sur la liste rouge régionale (Damasonie étoilée, Limoselle aquatique, Queue-de-souris naine) et 2 espèces déterminantes ZNIEFF (Damasonie étoilée, Limoselle aquatique).



D - Les risques et nuisances



1. Les nuisances sonores

Selon le Code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le préfet de l'Essonne a établi par arrêtés préfectoraux, le classement sonore des infrastructures de transport.

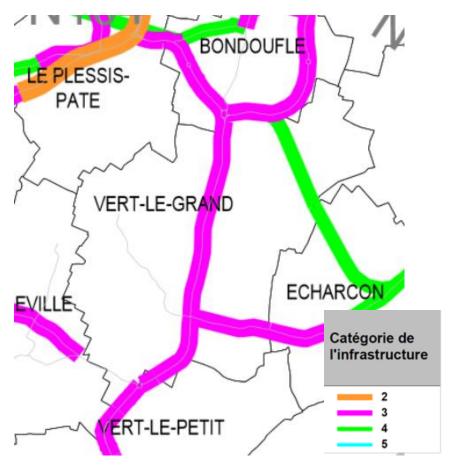
Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante) et des modalités d'isolement acoustique leurs sont associées. La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L>81	1	d=300m
76 <l<81< td=""><td>2</td><td>d=250m</td></l<81<>	2	d=250m
70 <l<76< td=""><td>3</td><td>d=100m</td></l<76<>	3	d=100m
65 <l<70< td=""><td>4</td><td>d=30m</td></l<70<>	4	d=30m
60 <l<65< td=""><td>5</td><td>d=10m</td></l<65<>	5	d=10m

 l'arrêté préfectoral de classement du réseau routier départemental du 28 février 2005 classe les infrastructures existantes départementales dont le trafic dépasse les 5000 véhicules par jour ainsi que les projets du Schéma directeur de la voirie départementale de l'Essonne 2015, vis-à-vis du bruit.

Il identifie la RD 31 et la RD 26 en catégorie 3. Le projet de rocade Centre Essonne est identifié en catégorie 4.

Carte du classement sonore des routes départementales



Source : Arrêté de classement



2. La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques

L'Etat assure avec le concours des collectivités territoriales, la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et l'environnement. En lle de France, l'association Airparif a en charge le suivi de la qualité de l'air. Elle dispose de 46 stations automatiques réparties sur un rayon de 100 km autour de Paris qui mesurent en continu pendant toute l'année les différentes concentrations de polluants.

La qualité de l'air se mesure depuis 2011 par l'indice CITEAIR, qui varie 0 à plus de 100, selon 5 qualificatifs (de très faible à très élevé).



La qualité de l'air est globalement bonne à Vert-le-Grand (301 jours par an de qualité de l'air bonne à très bonne soit environ de ¾ de l'année, pour 10 jours classés de mauvais à très mauvais), ces chiffres étant meilleurs que ceux observés en moyenne sur l'ensemble du département de l'Essonne (236 jours par an de pollution très faible à faible, pour 32 jours de pollution élevée à très élevée).

Highcharts.com

Historique de l'indice citeair pour l'année 2014

Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	12	3.3
[25-49]	289	79.4
[50-74]	53	14.56
[75-100]	9	2.47
[>100]	1	0.27

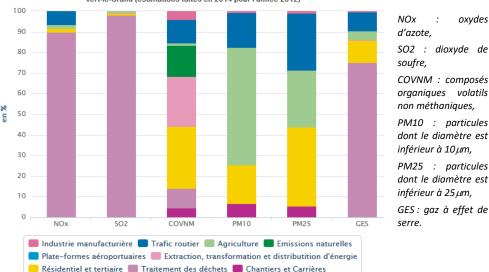
Source: www.airparif.asso.fr

Ce graphique recense la part des secteurs d'activités dans l'émission de polluants. La qualité de l'air sur le territoire communal est fortement impactée par l'activité « traitement des déchets » et par les émissions agricoles.

Bilan des émissions annuelles pour la commune de : Vert-le-Grand (estimations faites en 2014 pour l'année 2012)

Polluants :	NOx	SO2	COVNM	PM10	PM25	GES
Emissions totales :	286 t	44 t	25 t	8 t	4 t	46 kt

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de : Vert-le-Grand (estimations faites en 2014 pour l'année 2012)



Source: www.airparif.asso.fr

Par ailleurs, des nuisances olfactives liées à l'écosite sont ressenties selon le sens du vent et les périodes de l'année.



3. Les risques naturels

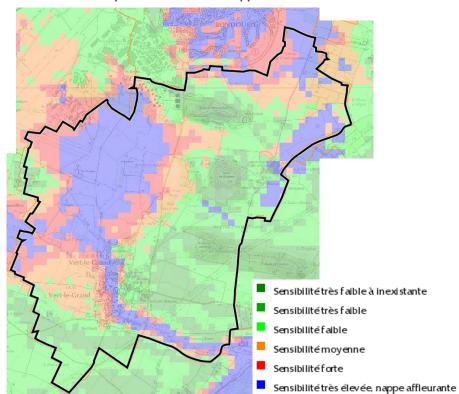
a - Le risque d'inondation

Les inondations par remontée de nappes

La consultation du site du BRGM « Remontées de nappes » indique que la nappe est affleurante au nord-est du territoire, au nord-ouest et le long du ru de Misery.

On appelle zone «sensible aux remontées de nappes» un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Risque de remontée de nappes



Source: www.inondationsnappes.fr

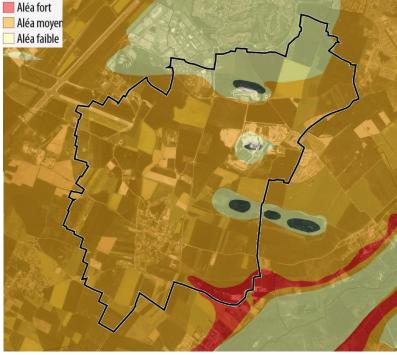
b - Les mouvements de terrain

Le retrait-gonflement des argiles

Le territoire communal est, compte tenu de la nature des sols qui le compose, susceptible d'être soumis à des risques provoqués par des phénomènes de mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles résultant de la sécheresse (phénomène de dessiccation) ou d'une forte augmentation de teneur en eau au cours du retour à une pluviométrie normale (ré-imbibition rapide). Ces mouvements de terrain peuvent provoquer la fissuration de certaines constructions. Une cartographie des aléas de retrait-gonflement d'argile dans le département du Val de Marne a été réalisée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM).

L'aléa de retrait-gonflement des argiles est moyen sur l'ensemble du territoire. Un secteur d'aléa faible est identifié au nord et au niveau des buttes. Le seul secteur d'aléa fort est identifié au sud-est, autour du ru de Misery.

Aléa de retrait-gonflement des argiles



Source: www.argiles.fr



La commune a été reconnue seulement 2 fois en état de catastrophe naturelle ces 30 dernières années, suite à des inondations et coulées de boue et suite à des mouvements de terrains (cf. tableau ci-dessous, mis à jour en 2016). Aucune catastrophe naturelle n'a été recensée depuis 1999.

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations, coulées de boue			8/06/2016	

Source: www.prim.net



4. Les risques technologiques et industriels

a - Le risque de Transport de Matières dangereuses (TMD)

Vert-le-Grand est concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses consécutif à un accident se produisant lors du transport. Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

La commune est citée au dossier départemental des risques majeurs pour les risques liés au transport sous deux formes :

- le risque par canalisation: une canalisation de gaz haute pression traverse le territoire, mais dans des espaces agricoles, donc peu de risques pour les habitants. Une canalisation d'hydrocarbures liquides traverse le territoire, et plus précisément le village,
- le risque par voie routière: le dossier départemental des risques majeurs recense la RD 31 et la RD 26 comme routes à grande circulation et donc axes routiers susceptibles de supporter un transport de matières dangereuses.

Par ailleurs, deux puits de pétrole sont présents sur le territoire communal.

b - Les risques technologiques et industriels

Les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)

9 ICPE sont identifiées sur le territoire communal : MEL (soumis à autorisation), SEMARDEL (soumis à autorisation), SEMARIV (soumis à autorisation), SEMAVERT (3 installations soumises à autorisation), SIREDOM (soumis à enregistrement), Vermillon (soumis à autorisation) et Société des Matériaux de l'Essonne et du Loing (soumis à autorisation).

Les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)

La base de données BASOL qui nous renseigne sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif identifie un site sur le territoire communal : Elf Aquitaine

production, du Groupe Vermilion. Il s'agit d'un centre de traitement des hydrocarbures issus du gisement d'Itteville, site traité et libre de toute restriction.

<u>Les sites industriels et activités de service, en activité ou non potentiellement</u> polluées

Les données présentes dans la banque de données nationale BASIAS constituant l'inventaire des sites industriels et activités de service, en activité ou non, ont été extraites pour la commune de Vert-le-Grand. Il est important de souligner que l'existence de site industriel dans BASIAS ne préjuge en rien d'une éventuelle pollution au droit de celle-ci mais laisse présager une activité potentiellement polluante. 13 sites sont recensés dans cette base de données. Il s'agit principalement de garages, de station-service...

Les ondes radio

Au total, on recense 2 antennes radios et téléphoniques émettant des ondes électromagnétiques sur le territoire. Elles sont localisées sur le site de la SEMARDEL au niveau de la butte de Montaubert et au niveau du puits de pétrole le long de la route de Leudeville.

3 opérateurs téléphoniques sont présents :

- Bouygues télécom
- Orange
- SFR



E - Les réseaux techniques urbains



1. Le réseau d'eau potable

L'organisation de la gestion de l'eau

La commune était alimentée en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de la Région du Hurepoix, et désormais par le Syndicat Intercommunal d'aménagement de réseaux et de cours d'eaux (SIARCE). Le syndicat des Eaux a pour mission de s'assurer de :

- La production, le stockage et la distribution de l'eau potable pour tous les consommateurs demeurant sur le périmètre des 21 communes membres du syndicat.
- L'alimentation des poteaux d'incendie installés sur l'ensemble du territoire pour lesquels il assure la distribution de l'eau potable.

En 2013, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région du Hurepoix assure l'alimentation en eau potable des 80 773 habitants des communes d'Arpajon, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Boissy-Sous-Saint-Yon, Breuillet, Breux-Jouy, Cheptainville, Egly, Guibeville, Itteville, Leudeville, Marolles-En-Hurepoix, La Norville, Ollainville, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint-Sulpice-De-Favières, Saint-Vrain, Saint-Yon, Vert-Le-Grand, Vert-Le-Petit.

La gestion du service du SIARCE a été confiée à Véolia EAU dans le cadre d'un contrat de type concession.

Le patrimoine du service est constitué de :

- ≥ 2 installations de production d'une capacité totale de 36 000 m³ par jour
- ➢ 6 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 14 800 m³
- > 508 kilomètres de canalisation dont 478 kilomètres de distribution et 30 d'adduction

Les installations du réseau à l'échelle du syndicat sont les suivantes :

Installation de production	Capacité de
mistaliation de production	production
Station de mesure en continu Itteville	/
Usine de la Juine	6 200 m ³ /J
Usine d'Itteville	22 000 m³/j
Installation de reprise	Débit des pompes
Interconnexion Champlan (Bois du Fay)	1000 m³/h
Surpresseur de la Butte d'Itteville	120 m³/h
Surpresseur St Yon	6 m³/h
Saint Germain II	250 m ³ /h
Installation de captage	Débit des pompes
Forage Fosse Sauret	150 m³/h
Forage la Cave	130 m³/h
Forage Longue Raie	160 m³/h
Forage Mardelle	110 m³/h
Forage Evangile	200 m³/h
Forage Vaussaux	150 m³/h
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage
Ballancourt sur Essonne	800 m ³
Bois Blancs (Cheptainville)	8 000 m ³
Champlan (Linas)	4 000 m ³
Porte de Paris (Arpajon)	600 m ³
Saint Yon	700 m ³
Vert le Grand	700 m ³

Source: RAD 2013



La ressource en eau

Les ressources contribuant à l'alimentation du service de distribution en eau sont les suivantes :

Dénomination	Nappe sollicitée
Prise d'eau en Essonne	Rivière Essonne
Forage Mardelle	Calcaires de Saint Ouen
Forage Vaussaux	Calcaires de Saint Ouen
Forage Evangile	Calcaires de Saint Ouen
Forage Fosse Sauret	Calcaires de Saint Ouen
Forage Longue Raie	Calcaires de Saint Ouen
Forage La Cave	Calcaires de Saint Ouen

L'ensemble des forages, qui participent à l'alimentation du SIERH, dispose d'un périmètre de protection déterminé par déclaration d'utilité publique :

- Pour les forages de la Juine, l'arrêté de DUP du 18 janvier 1989 fixe le prélèvement maximum annuel à 2 millions de m³ et un prélèvement maximum instantané de 500 m3/h.
- Pour l'usine, l'arrêté de déclaration d'utilité publique de la prise d'eau en Essonne a été signé le 9 octobre 2002 par le Préfet de l'Essonne. Il fixe à 20 000 m³/jour et à 1 000 m³/h le prélèvement maximum autorisé.

Le SIER du Hurepoix dispose de deux unités de production : l'usine d'Itteville et l'usine de déferrisation de la Fosse Sauret.

L'usine d'Itteville

L'eau de l'Essonne ainsi que l'eau des forages d'Aubin est traitée à l'usine d'Itteville. Cette unité, d'une capacité de production de 1 000 m³/h, est entièrement automatisée et télésurveillée.

L'usine de la Fosse Sauret

L'eau prélevée sur le champ captant de la Juine est refoulée sur la filière de traitement de l'usine de la Fosse Sauret.

La production et la distribution d'eau

Au cours de ces dernières années, la production d'eau a évolué de la manière suivante :

Installations de production	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Déferrisation de la Fosse Sauret (m³)	3 346 230	2 340 520	1 947 729	3 068 111	3 098 198	1.0%
Usine d'Itteville (m³)	2 970 700	3 975 725	4 226 429	2 742 261	2 208 305	-19.5%
Volume produit total (m³)	6 316 930	6 316 245	6 174 158	5 810 372	5 306 503	-8.7%

Source: RAD 2013

Outre ses propres moyens de production, le SIERH importe de l'eau à partir des collectivités voisines. L'évolution des volumes achetés est présentée dans le tableau ci-dessous.

	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Volume acheté total (m³)	82 949	187 848	175 148	206 102	209 343	1.6%

Source: RAD 2013

Les volumes vendus sur le territoire communal sont les suivants :

Vert le Grand	2010	2 011	2 012	2 013
Domestiques	97 244	99 648	83 792	85 731
Municipaux	3 067	2 495	10 077	3 399
Non-domestiques	51 236	38 438	49 960	44 984
Total	151 547	140 581	143 829	134 114

Source: RAD 2013

La qualité de l'eau

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la Collectivité par l'ARS. A titre indicatif, les taux de conformité issus de nos systèmes d'informations, sur la base des prélèvements incluant au moins un paramètre soumis à une limite de qualité, sont les suivants :



Paramètres microbiologiques	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	170	143	141	143	150
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	170	143	141	143	150
Paramètres physico-chimique	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	99,28 %	99,33 %	98,61 %
Nombre de prélèvements conformes	173	146	138	149	71
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1	1	1
Nombre total de prélèvements	173	146	139	150	72

Source: RAD 2013



2. Le réseau d'assainissement

La gestion du service d'assainissement de la commune est assurée par l'agence Véolia Eau Essonne. Sur le territoire communal, le service délégué est le service public de collecte des eaux usées.

Le délégataire assure le service d'assainissement pour les 2 440 habitants de la commune.

Le patrimoine du service est constitué de :

- > 11 960 ml de canalisations gravitaires (séparatif eaux usées),
- > 2 postes de relèvement/refoulement (Les Rondins et allée de Châtres)

La station d'épuration de Vert-le-Grand

La commune de Vert-le-Grand compte une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 3 970 EH, l'ancienne, d'une capacité de 2 500 EH ayant été mise à l'arrêt en juin 2014.

Il s'agit d'une station d'épuration Organica, 100% écologique.



Source: RAD 2013



3. La gestion des déchets

De nombreux plans régionaux en vigueur constituent le cadre réglementaire de planification en matière de déchets : le Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA), le Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile-de-France (PREDIF), le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD), le Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDAS), et le Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets de Chantiers (PREDEC).

Le **PREDMA** (Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés) a été adopté le 26 novembre 2009 par la Région Ile-de-France.

Les objectifs pour 2019

- diminuer la production de déchets de 50 kg/habitant.
- augmenter de 60% le recyclage des déchets ménagers.
- doubler la quantité de compost conforme à la norme.
- diminuer de 25% les déchets incinérés et de 35% les déchets enfouis.
- favoriser une meilleure répartition géographique des centres d'enfouissement.

Le plan prévoit de diminuer la production des déchets de 50 kg/habitant en 2019 en augmentant, notamment, de 45% le compostage des déchets organiques des jardins. Autre exemple, le plan préconise aux consommateurs d'acheter des produits qui sont faiblement emballés ou de privilégier l'achat en vrac. En parallèle, le plan prévoit 30 ressourceries-recycleries en Ile-de-France en 2019 pour réparer les encombrants en vue d'un réemploi. Il prévoit également davantage de transport fluvial et ferré afin de diminuer les déplacements de camions sur les routes.

La gestion des déchets est une compétence transférée à la communauté de communes.

Les déchets produits par la commune et ses habitants sont collectés par une société privée: la SEMAER et traités dans les installations du SIREDOM sur l'Ecosite de Vert-le-Grand.

a - La collecte des déchets

Sur le territoire communal, la collecte des déchets s'effectue de la manière suivante :

Déchets	Fréquence de collecte
Ordures ménagères	1 fois par semaine
Bi-flux (Emballages ménagers / papiers)	1 fois par semaine
Verre	1 fois tous les 15 jours
Déchets verts	Selon les calendriers
Encombrants ménagers	Sur rendez-vous

D'une manière générale, à l'ensemble de la communauté de communes, on constate une diminution des tonnages de déchets collectés.

Par exemple, pour les déchets quotidiens (ordures ménagères et bi-flux) les tonnages collectés sont les suivants :

2008	Emballage + Papier	356 Kg/hab./an
2009	Emballage + Papier	352 Kg/hab./an
2010	Biflux <i>(pour 6 communes)</i> + Emballage <i>(autres communes)</i> + Papier	353,50 Kg/hab./an
2011	Biflux	282,98 Kg/hab./an
2012	Biflux	241,81 Kg/hab./an
2013	Biflux	224,63 Kg/hab./an

Source: RAD 2013

D'après les résultats publiés par le conseil général de l'Essonne en 2010, la collecte en déchets quotidiens dans le département de l'Essonne représente 322 Kg/hab./an.

On peut constater que nos données sont nettement en dessous des données départementales de 2010. Soit une baisse de 97 Kg/hab./an pour les données de la CCVF en 2013.



b - Le traitement des déchets

Les déchets ménagers recyclables (emballages ménagers et journaux / magazines) sont collectés à domicile et re-triés au centre de tri du CITD (Centre Intégré de Traitement de Déchets). Après conditionnement, ils sont envoyés dans des usines de recyclage qui les transforment en nouvelle matière première. Le verre stocké sur l'Ecosite est envoyé dans les verreries du Groupe Saint-Gobain où il sert à fabriquer de nouveaux emballages.

Les encombrants, les matériaux inertes (terres, gravats, matériaux de démolition...) et les déchets toxiques (piles, batteries, peintures...) sont accueillis sur la déchèterie, située, elle aussi, sur l'Ecosite.





F - Les énergies renouvelables



1. Les documents cadre

La thématique des énergies renouvelables et du climat est aujourd'hui encadrée par un contexte législatif plus développé, notamment avec les lois Grenelle. Ce cadre législatif se traduit par des documents à l'échelle régionale (SRCAE et SRE). La communauté d'agglomération Saint-Germain, Seine et forêt, et la commune n'ont pas à ce jour de documents (Plan Climat Energie Territorial (PCET), élaborés à leur échelle respective (Agenda 21).

Les documents régionaux en vigueur dans le domaine des énergies sont les suivants : le Schéma Régional Climat Air Energie et le Schéma Régional de l'Eolien, tous deux adoptés le 14 décembre 2012 par le Conseil Régional d'Ile-de-France. Ces documents imposent de nouvelles mesures et orientations en matière de développement des énergies renouvelables, de la qualité de l'air et de la prise en compte du climat.

Par ailleurs, le projet de loi sur la transition énergétique adopté en première lecture le 14 octobre 2014, a pour ambition de faire de la France, un pays moins dépendant des énergies fossiles et du nucléaire, ainsi qu'à lutter contre le réchauffement climatique, alléger la facture énergétique du pays, tout en créant des emplois.

Parmi les 64 articles, plusieurs grands objectifs y figurent :

- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012,
- réduire de 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025,
- réduire la consommation des énergies fossiles de 30 % en 2030,
- multiplier par deux les énergies renouvelables, et ainsi atteindre 32 % d'EnR en 2030 (contre 13,7 % en 2012),
- diminuer de 40 % les gaz à effet de serre à l'horizon 2030, et les diviser par quatre en 2050,
- favoriser des transports plus propres.

Enfin, plusieurs mesures sont prévues pour les particuliers :

- la rénovation thermique des bâtiments via un allègement fiscal (30 % du montant des travaux et jusqu'à 16 000 euros), et la relance du prêt à taux zéro,

- un allègement de la facture énergétique via un « chèque énergie
 » dont le montant est en cours de discussion, qui aidera les ménages aux revenus modestes à rénover leur logement.
- le chèque énergie permettra également d'alléger le coût des travaux de rénovation énergétique éligibles au crédit d'impôt développement durable.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le SRCAE a été prévu par l'article L.222-1 du Code de l'Environnement. Elaboré par l'Etat et la Région, il fixe à l'horizon 2020 et 2050 :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter pour diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. A ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie;
- Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque leur protection le justifient;
- Par zone géographique, les objectifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique

En termes d'urbanisme, il définit notamment l'orientation suivante : promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques, qui se décline selon les objectifs suivants :

- Densifier les zones urbaines tout en respectant les enjeux de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique
- Promouvoir la multipolarité à proximité des gares et des pôles intermodaux en lien avec les réseaux de transports en commun existants ou en développement
- Favoriser les modes actifs de déplacements et les transports en commun dans le partage de l'espace public
- Réserver dans l'aménagement urbain des espaces pour la logistique (entrepôts logistiques, espaces de livraison)



- Privilégier la mixité fonctionnelle, les commerces et les services de proximité afin de réduire la portée des déplacements
- Mutualiser les services et les équipements
- Favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid
- Poursuivre les actions pour rendre la ville attractive en privilégiant une qualité de vie agréable

Le Schéma Régional Eolien (SRE)

Il constitue un volet annexé au SRCAE. Le SRE francilien établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens. Elles ont été définies en tenant compte à la fois du "gisement" de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux dont la région Île-de-France est riche. Leur identification a donné lieu à une concertation dans chacun des territoires de grande couronne, présentant un potentiel éolien. Il revient désormais aux collectivités locales, aux porteurs de projets et à l'ensemble des parties prenantes de se saisir de l'opportunité, pour un plus grand développement des énergies renouvelables dans la région.

Par ailleurs, le **Plan Climat Energie Territorial** (PCET) de l'Essonne définit aussi des orientations spécifiques pour permettre de lutter contre l'effet de serre.

S'inscrivant dans les objectifs internationaux et nationaux de lutte contre le changement climatique (protocole de Kyoto et objectif européen des "3*20" en 2020), il s'appuie sur un état des lieux réalisé en 2008, le Bilan carbone essonnien qui évalue les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre induits par le territoire essonnien (émissions directes et indirectes).

Il s'organise autour des trois leviers dont dispose le Département pour mettre en mouvement les acteurs essonniens : l'exemplarité, le rôle d'incitateur et le rôle d'animateur. Organisé autour de 7 thématiques (bâtiment/énergie, déplacements/mobilité, achats/consommation/déchets, activités économiques, agriculture/biodiversité, urbanisme/aménagement du territoire, animation), il met en cohérence l'ensemble des actions contribuant à la réduction des gaz à effet de serre essonnienne et à l'adaptation du territoire à l'impact du changement climatique.



2. Les potentiels du territoire de Vert-le-Grand

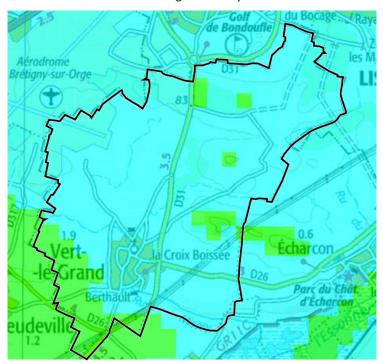
a - La géothermie

Le BRGM, l'ADEME, la région lle de France et EDF ont développé un système d'information géographique d'aide à la décision, qui indique si, en un endroit donné, l'installation de pompes à chaleur sur nappe aquifère est envisageable.

Le SIG ne montre que la productivité des nappes superficielles, sans prendre en compte les nappes profondes.

Sur le territoire de Vert-le-Grand, le potentiel des nappes superficielles relevé est moyen à fort.

Potentiel géothermique



Source: www.geothermie-perspectives.fr

b - Le potentiel solaire

La durée d'ensoleillement moyen dans l'Essonne est de 1 750 à 2 000h par an. Le potentiel énergétique moyen en kwh thermique par an et par m² est de 1 220 à 1 350 kwh d'énergie récupérable par an.

Données plus précises à l'échelle du Département : ensoleillement moyen annuel : 1618 h, alors que la moyenne française est de 1 968 heures. (*Source : Météo France*)

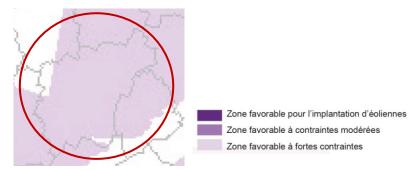
L'ensoleillement en Essonne est suffisant pour l'exploitation de panneaux solaires thermiques utiles pour l'eau chaude sanitaire. Il convient, lors des études de faisabilité, d'analyser l'orientation et l'adaptabilité environnementale des projets (conception bioclimatique). Néanmoins, la production d'énergie solaire reste limitée pour subvenir aux besoins de chauffage ou d'électricité, sans mise en place d'une énergie complémentaire.

Des panneaux solaires existent sur le toit des vestiaires football et sur le toit de la MARPA.



c - Le potentiel éolien

Selon le schéma régional de l'éolien réalisé en juillet 2012, Vert-le-Grand est une zone de développement favorable mais à fortes contraintes.





d - Le « bois énergie »

Avec un conditionnement adéquat, le « bois énergie » représente une ressource mobilisable, économique et renouvelable : production de chaleur, d'électricité ou de biocarburants de 2e génération après transformation.

